

# RAPPORT FINANCIER 2022

[secours-catholique.org](https://secours-catholique.org)

 [caritasfrance](https://twitter.com/caritasfrance)  
 [Secours Catholique-Caritas France](https://www.facebook.com/Secours-Catholique-Caritas-France)  
 [@caritasfrance](https://www.instagram.com/caritasfrance)



ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL



# SOMMAIRE

## Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DE GESTION 2022	4
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022	19
COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022	22
ANNEXE AUX COMPTES	24
TABLEAU DE FINANCEMENT	61
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2023	62
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	63

---

# RAPPORT DE GESTION 2022

---

<b>1. ÉVOLUTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL SUR L'ANNÉE 2022</b> .....	<b>5</b>
1.1 Présentation de l'activité économique 2022 .....	5
1.2. Les projets stratégiques du Secours Catholique.....	5
1.3. Chiffres clés de l'année 2022 et événements comptables significatifs.....	5
1.4. Variation des résultats de l'année 2022 .....	6
<b>2. ANALYSE DES RÉSULTATS</b> .....	<b>7</b>
2.1. Compte de résultat.....	7
2.2. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi Annuel des Ressources (CER).....	11
<b>3. ANALYSE DU BILAN</b> .....	<b>15</b>
3.1. Fonds propres et réserves .....	15
3.2. Actif immobilisé net .....	15
3.3. Fonds reportés et fonds dédiés.....	16
3.4. Provisions .....	16
3.5. Analyse de l'actif circulant .....	16
3.6. Analyse des dettes .....	17
3.7. Analyse de la variation de trésorerie.....	17
<b>4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2023</b> .....	<b>18</b>

## 1. ÉVOLUTION DU CONTEXTE GÉNÉRAL SUR L'ANNÉE 2022

Après deux années de crise sanitaire qui se sont conclues par un résultat excédentaire cumulé de 20 M€, l'année 2022 marque le retour à une situation plus conforme à la période d'avant crise, avec la reprise des activités locales et la poursuite de la politique de transformation de l'association.

Elle entérine également les premiers résultats d'une stratégie de diversification des ressources.

### 1.1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE 2022

En 2022, le Secours Catholique a connu un **maintien de la générosité de ses donateurs, avec un effort particulier pour l'Ukraine, ainsi que de ses partenaires publics et privés.**

Malgré un contexte économique et social défavorable, la générosité a été au rendez-vous à la fois en soutien aux victimes du conflit ukrainien, mais aussi sur l'ensemble des missions de l'association.

Les montants collectés (74 M€ dont 6,4 M€ au titre de l'appel à dons Ukraine) sont très encourageants. Ils traduisent l'effort mené depuis plusieurs années pour fidéliser les donateurs et diversifier les canaux de ressources.

**La reprise des activités** s'est traduite par une hausse significative des charges d'exploitation dans un contexte inflationniste. Elle s'illustre également par un maintien de l'engagement bénévole avec une légère hausse des effectifs à hauteur de 59 700 (vs. 58 900 en 2021).

Cette **dynamique forte dans les délégations** se traduit par une recrudescence des aides aux personnes. À l'échelle de l'association, le **budget RH**, 1<sup>er</sup> poste de dépense, progresse fortement (+ 3,8 M€), signe de l'attention portée par la gouvernance au levier humain.

Enfin, **l'aide aux partenaires** tant en France, via notamment le Réseau Caritas France (Caritas Habitat, Cités Caritas...), qu'à l'international témoigne d'une volonté du Secours Catholique de diversifier les modes d'intervention au service de la cause défendue.

### 1.2. LES PROJETS STRATÉGIQUES DU SECOURS CATHOLIQUE

Afin de mettre en œuvre son projet national 2016-2025, le Secours Catholique a défini un ensemble de **projets stratégiques "Activités" et "Fonctionnement"** (précédemment Démarches Nationales) mobilisant les acteurs du siège et des délégations. Ils portent sur des sujets d'évolutions majeures pour l'association et participent au renforcement de la coopération entre l'ensemble des acteurs.

La Direction Accompagnement des Changements Internes (DACI), créée en septembre 2021, est particulièrement dédiée à la structuration du portefeuille des projets stratégiques, tant sur le cadrage méthodologique que sur l'accompagnement des directeurs garants et des porteurs de projet.

La priorité nationale "Activités" est donnée au renforcement du bénévolat, afin de développer l'engagement et de dynamiser localement l'activité. Plusieurs projets stratégiques "Fonctionnement" ont été engagés en 2022 : Mise en Conformité des Locaux (MICOLO), Organisation Administrative et Financière (OAF), montée de version de l'outil de gestion Compiere vers Apiz, etc... Ces projets délivreront leurs premiers résultats dès 2023.

### 1.3. CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2022 ET ÉVÉNEMENTS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Le total des produits s'élève à 151 M€ contre 141,8 M€ en 2021 (+ 6 %), tandis que le total des charges, 156 M€, est en hausse de 17,2 M€ (+ 12 %). Le résultat de l'exercice 2022 affiche un **déficit de 5 M€, contre un excédent de 2,9 M€ en 2021. Ce déficit est financé par les réserves de l'association.**

Les produits, 151 M€, agrégés à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (181 M€) qui constituent l'autre pilier du modèle économique du SCCF, représentent le total des ressources du modèle socio-économique du SCCF soit 332 M€ auquel il convient d'ajouter le financement du déficit par appel aux réserves, 5 M€ portant **le total des ressources employées à 337 M€ contre 321 M€ en 2021.**

Au cours de l'année 2022, plusieurs évènements ont eu une incidence sur les comptes de bilan de l'exercice :  
A l'actif,

- ▶ La variation des immobilisations financières nette +3,5 M€ s'explique principalement par :
  - L'octroi d'un prêt remboursable à la Caritas Habitat, 1,5 M€ pour acquérir des logements sociaux, lui conférant des moyens complémentaires à son développement et à son action en faveur des mal-logés,
  - La signature d'une convention cadre de partenariat avec Caritas Habitat en Juin 2022, justifiant la reprise de la provision sur les titres de participation de « Caritas Habitat » (0,8 M€). Par ailleurs la provision sur les titres de la SCI "Le rosier rouge" a été reprise, 1 M€, en raison de la valeur vénale du terrain situé à Issy les Moulineaux, dont les titres sont représentatifs.
- ▶ La variation de l'activité ayant généré un emploi de trésorerie de 3,2 M€ et la signature de deux nouveaux placements à long terme (2 M€ chacun) ont fortement impacté le poste des « Disponibilités » (-7,9 M€) et augmenté le poste des « Valeurs Mobilières de placement » (+2,8 M€) ;

Au passif,

- ▶ La variation des fonds dédiés +4,4 M€ résulte de l'appel Urgence Ukraine ayant généré une collecte de 6,4 M€, dont 3,6 M€ n'ont pas été utilisés à la fin de 2022 et de la signature d'une convention à l'international avec l'AFD en faveur de la "transition écologique juste", 3,6 M€ dont 0,8 M€ ne sont pas encore dépensés à la fin de l'exercice ;
- ▶ La mobilisation des délégations pour obtenir de nouvelles subventions d'investissement qui financent principalement l'acquisition de "Fraternibus" pour "aller vers" les personnes, ou liés aux lieux d'accueil, ont permis l'augmentation du poste subventions de 1,5 M€.

## 1.4. VARIATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2022

**Le résultat de l'exercice est un déficit de 5 M€**, contre un excédent de 2,9 M€ en 2021. La forte baisse du résultat (- 8 M€) peut s'établir à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires :

- La baisse du résultat courant d'exploitation (ajusté de l'impôt sur les sociétés, +0,1 M€) :	- 11,1 M€
- La hausse du résultat financier :	+ 1,3 M€
- La hausse du résultat exceptionnel :	<u>+ 1,8 M€</u>
Total de la variation du résultat :	- 8 M€

### Le résultat d'exploitation est en baisse de 11,1 M€.

Cette baisse résulte de la forte hausse des charges d'exploitation (+ 17,4 M€) principalement liée aux « Autres achats et charges externes » (+ 8,2 M€), aux charges salariales (+ 3,8 M€) et au report des ressources affectées reçues en 2022 et non encore employées inscrites en fonds dédiés (+ 3,6 M€).

Elle est partiellement compensée par la hausse des produits d'exploitation (+ 6,4 M€), principalement liée aux subventions (+ 2,6 M€), aux dons et mécénats (+ 7,7 M€) et aux participations (+ 2,7 M€), malgré la baisse des legs, donations et assurances-vie (- 5,1 M€), des contributions financières (- 0,5 M€) et des variations sur les reprises de provisions et utilisation des fonds dédiés, (-1 M€)

**Le résultat financier est en hausse de 1,3 M€**, en raison principalement de la reprise sur dépréciation d'immobilisations financières (+ 1,9 M€).

**Le résultat exceptionnel est en hausse de 1,8 M€**, en raison de la hausse des produits de cessions d'immobilisations (+ 0,7 M€) et de la baisse des charges exceptionnelles (- 1 M€).

Les documents financiers, arrêtés par le conseil d'administration le 4 mai 2023 et soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 13 juin 2023, ont été présentés au comité d'audit le 19 avril 2023 qui a émis un avis favorable. Ils ont été audités par le commissaire aux comptes qui présente ses rapports. Une information et un suivi des perspectives d'évolutions financières sont régulièrement partagés avec ces instances de gouvernance.

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats de 2022 au regard du compte de résultat, du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

## 2. ANALYSE DES RÉSULTATS

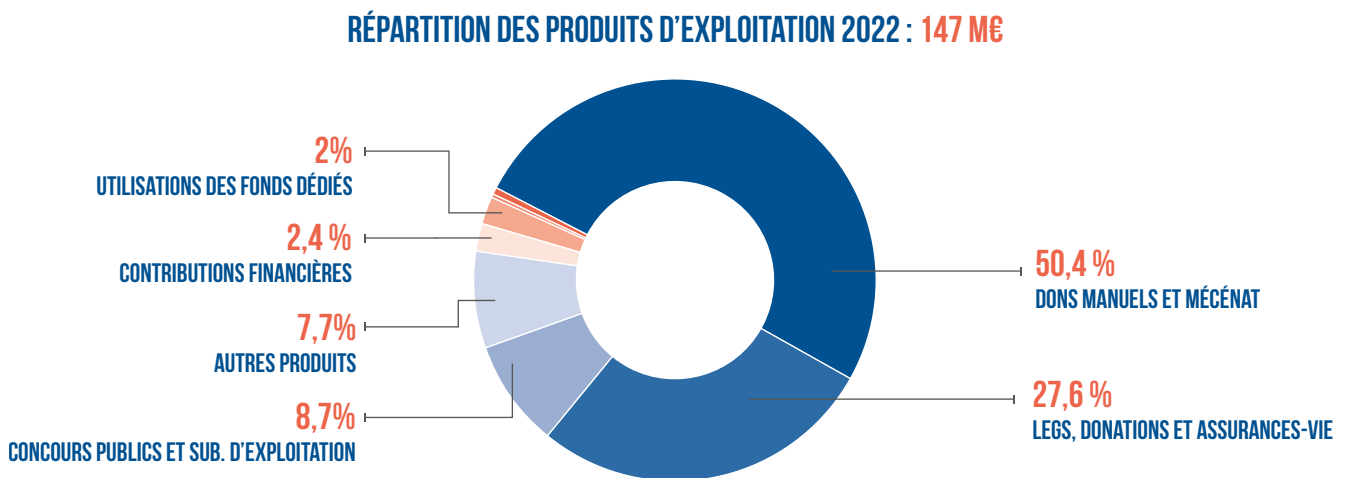
### 2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits (151 M€) et des charges (156 M€) de l'exercice.

#### 2.1.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat d'exploitation** ajusté de l'impôt sur les sociétés (- 7,4 M€) est en forte diminution par rapport à 2021 (- 11,1 M€). Cette variation s'explique par une forte hausse des charges d'exploitation (+ 17,4 M€) partiellement compensée par la hausse des produits d'exploitation (+ 6,4 M€). Les produits d'exploitation se ventilent comme suit :

##### 2.1.1.1. ANALYSE DES PRODUITS D'EXPLOITATION



1 - Premier poste de recettes pour l'association, les **dons manuels et mécénats** s'élèvent à 74 M€ contre 66,2 M€ en 2021. Ils sont constitués des dons manuels provenant de particuliers et des mécénats d'entreprise (72,4 M€) et des abandons de frais des bénévoles (1,6 M€).

Nous distinguons les recettes non affectées, destinées à la mission générale du Secours Catholique, et les recettes dites affectées qui sont liées à un appel émis par l'association ou à une volonté spécifique émise par le donateur.

- ▶ Les **dons et mécénats non affectés** s'élèvent à 63,9 M€, contre 63,5 M€ en 2021. Les dons non affectés confèrent à l'association les moyens de son action. Malgré un contexte économique fragile (inflation, crise...), la collecte de dons est restée stable après deux années de grande générosité. La tendance est cependant à la perte de donateurs, principalement des donateurs modestes, compensée en partie par les donateurs recrutés lors de l'appel Urgence Ukraine.

Les actions de fidélisation continuent de constituer un enjeu fort. Le digital est devenu un outil majeur de fidélisation, notamment lors d'appels d'urgence tels que l'Ukraine (dont 75% des dons reçus proviennent du digital). L'année 2022 est également marquée par la générosité et la fidélisation de grands donateurs, illustrée par deux dons d'un montant total exceptionnel (800 k€).

- ▶ Les **dons manuels et mécénats affectés** sont de 8,5 M€ en 2022 contre 1,4 M€ en 2021. Cette forte hausse résulte de l'appel Urgence Ukraine qui a mobilisé de nombreux donateurs et a permis de collecter 6,4 M€ au 31 décembre 2022.

2 - Le poste « **Legs, donations et assurances vie** » est en baisse de 5,1 M€ (soit - 11 %) cette année, s'élevant à 40,6 M€ contre 45,7 M€ en 2021. Le détail de ce poste est présenté dans l'annexe aux comptes, au point « 6.2. Legs, donations et assurances vie ».

Cette variation résulte en partie de la baisse des assurances vie (- 2,7 M€) faisant suite à deux années exceptionnelles en 2020 et 2021. Pour autant, les produits dégagés restent supérieurs à ceux de 2019. Cette variation rejoint la tendance observée dans le secteur associatif qui montre une stagnation des assurances vie après trois années de croissance. Les legs et les donations enregistrent également une baisse (- 2,2 M€) mais continuent de représenter une ressource importante et sûre pour l'association comme le montre le nombre de dossiers présentés au Conseil d'administration, qui reste stable par rapport à 2021 (199 dossiers, soit 20 M€).

Le fonds reporté qui s'élève à 37,1 M€ contre 38,7 M€ en 2021 est en diminution. Compte tenu de l'entrée de nouveaux dossiers, cette baisse traduit une bonne liquidation des dossiers acceptés par l'association.

3 - Le poste « **Concours publics et subventions d'exploitation** » (12,8 M€) est en hausse par rapport à 2021 (+ 2,6 M€, soit 26 %). Les subventions (12,6 M€) se répartissent de la façon suivante :

Les **subventions pour la France** restent stables et s'élèvent à 8,7 M€ contre 8,9 M€ en 2021.

Les **subventions affectées à l'action internationale** sont de 3,9 M€ contre 1,1 M€ en 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 3,6 M€ de l'Agence Française de Développement (3,6 M€ contre 1 M€ en 2021) dans le cadre du programme international de Transition Écologique Juste.

Cependant, pour mesurer pleinement l'effort du Secours Catholique dans la recherche de nouvelles ressources, il convient également de prendre en compte la variation des subventions d'investissement enregistrées au bilan (+ 1,7 M€). Ces dernières correspondent à des subventions liées à des projets d'investissement d'un montant supérieur à 30 k€.

4 - Le poste « **Autres produits** » est constitué de participations d'activités et de soutien (9,6 M€) recueillies dans le cadre d'activités sociales ou de manifestations exceptionnelles et de divers produits liés à la gestion (1,7 M€).

L'augmentation de ce poste (+ 2,8 M€) se justifie par la pleine reprise des activités après un redémarrage partiel en 2021, générant une augmentation des participations d'activités de + 2,1 M€. Le poste retrouve ainsi un montant proche de celui de 2019 (9,6 M€ en 2022 contre 10,4 M€ en 2019).

5 - Le poste « **Contributions financières** » s'élève à 3,6 M€ contre 4,1 M€ en 2021. Il désigne les recettes reçues essentiellement de fondations et d'associations dans le cadre de conventions passées avec le Secours Catholique. En 2022, elles reposent principalement sur les financements apportés par la Fondation Caritas France, à hauteur de 2,6 M€.

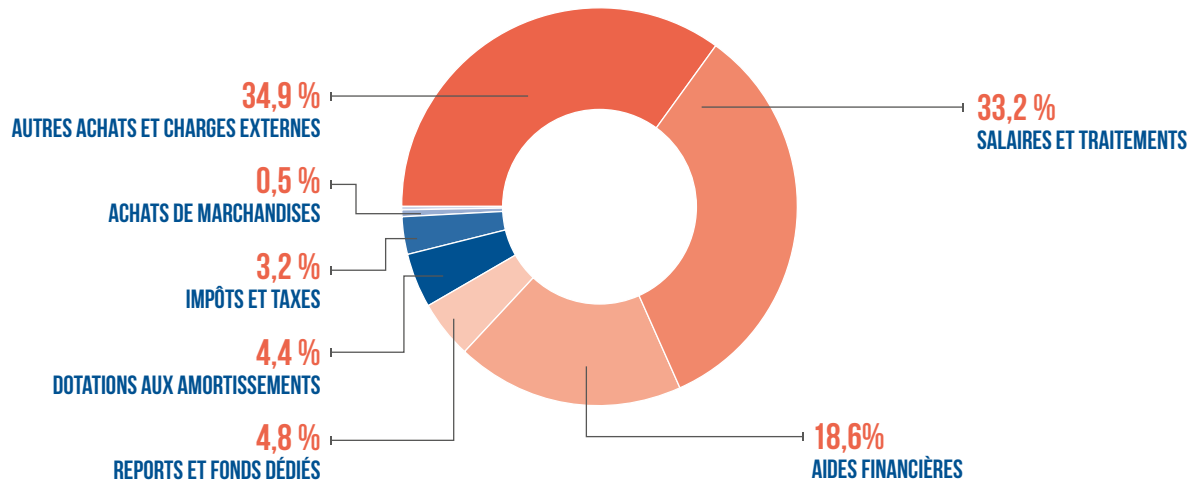
6 - Le poste « **Utilisation des fonds dédiés** » (3 M€) reste stable par rapport à 2021 (3,3 M€). Il représente la part des fonds collectés non engagée les années précédentes et employée sur l'année. Il s'agit de fonds destinés à l'action France (2,2 M€ dont 1,7 de fonds Covid), à l'action internationale (0,7 M€) et l'investissement (0,1 M€)

7 - Le poste « **Ventes de marchandises** » (0,7 M€) regroupe la vente des produits (gâteaux fraternels, bougies, calendriers, crèches, etc.) servant de support à l'animation de la campagne de Noël. La campagne de fin d'année a pour objectif de faire découvrir notre mission et nos actions au grand public, de gagner en visibilité, de collecter et de recruter de nouveaux donateurs.



## 2.1.1.2. ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

## RÉPARTITION DES CHARGES D'EXPLOITATION 2022 : 154 M€



1 - Le poste « **Autres achats et charges externes** » est en hausse de 8,1 M€, s'élevant à 53,8 M€ contre 45,6 M€ en 2021. Cette hausse s'explique principalement par le contexte économique et un regain de l'inflation (+ 5,2% en 2022), une augmentation des frais de déplacement, signe de la reprise d'activité du réseau, et une augmentation des charges externes liée aux grands projets en cours (Tous Acteurs, Don'acteurs, mise en oeuvre de la stratégie de collecte, etc...). Ainsi, par rapport à 2021, les principales augmentations sont :

- ▶ les charges de transport et d'hébergement (+ 2,4 M€, soit +106%),
- ▶ les charges de collecte (+ 1,5 M€, soit + 17 %),
- ▶ les charges de sous-traitance et de maintenance informatique (+ 1 M€, soit + 33 %),
- ▶ les achats en vue d'aides alimentaires (+ 0,8 M€, soit + 36 %),
- ▶ et les charges d'honoraires (+0,6 M€, soit + 18%).

2 - Le poste des « **Salaires et charges sociales** » passe de 47,3 M€ en 2021 à 51,1 M€ en 2022, soit une hausse de 3,8 M€ (+ 8 %). Cette hausse s'explique par :

- ▶ L'impact du mouvement des effectifs et des ajustements nécessaires de rémunération suite à de nouvelles embauches pour certains métiers (+ 2 M€) ;
- ▶ L'augmentation du niveau des rémunérations : le recrutement de CDD experts dans le cadre de projets financés par des partenaires extérieurs, des mobilités internes vers des postes de responsabilité supérieure ; l'impact de la NAO +2% soit + 1 M€ et de la Prime de Partage de la Valeur (+ 0,4 M€)

3 - Le poste « **Aides financières** », constitué des « **Aides financières aux partenaires** » et des « **Distributions directes de secours** », est en légère augmentation, s'élevant à 28,7 M€ contre 26,6 M€ en 2021 :

- ▶ Les **aides financières aux personnes** s'élèvent à 9,2 M€ contre 9,1 M€ en 2021.
- ▶ Les **aides financières internationales** s'élèvent à 14,8 M€ contre 14,3 M€ en 2021. En 2022, ces aides votées concernent 132 partenaires sur 57 pays ou zones de tous les continents. Plus de 3,2 millions de bénéficiaires (dont 600 000 pour la crise ukrainienne) ont été accompagnés par des programmes de développement, d'urgences et de réhabilitation, soutenus en tout ou partie par le Secours Catholique.
- ▶ Les **aides financières aux partenaires en France** s'élèvent à 4,7 M€ contre 3,6 M€ en 2021. Elles concernent notamment les Cités Caritas (1 M€), Caritas Habitat (588 k€), Kaori (500 K€), l'Agence immobilière sociale Caritas IDF (172 k€).

Des aides financières sont octroyées par les délégations en faveur d'organismes locaux engagés dans l'action sociale. Le montant des aides ainsi distribuées représente 1 M€.

4 - Le poste « **Report en fonds dédiés** » s'élève à 7,4 M€ contre 3,7 M€ en 2021. Il représente la part des fonds collectés liés aux projets affectés qui ne sont pas encore engagés à la fin de l'année, en France (1,7 M€) et à l'international (4,7 M€), et des fonds collectés portant sur des projets d'investissement (1 M€).

La forte hausse par rapport à 2021 (+ 3,7 M€) s'explique principalement par le report des fonds Urgence Ukraine non utilisés au 31 décembre 2022 (3,6 M€) et du report partiel de la subvention de l'Association Française de Développement signée en 2022 pour le projet Transition Écologique Juste (0,8 M€).

5 - Les « **Dotations aux amortissements et dépréciations** », s'élevant à 6,8 M€ de 2022, sont en légère augmentation (+ 0,3 M€). La variation s'explique par la mise en service de Fraternibus dans plusieurs délégations (+ 0,2 M€).

6 - Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** », 4,9 M€ contre 4,6 M€ en 2021, est en légère augmentation par rapport à 2021 (+ 0,3 M€). Ce poste est principalement constitué de la taxe sur les salaires (3,4 M€ contre 3,2 M€ en 2021).

7 - La « **Dotation aux provisions** » s'élève à 0,5 M€ et est équivalente à 2021. Elle est principalement constituée d'une dotation liée à des litiges prud'homaux (pour 194 k€), et d'une dotation de 276 k€ liée à une procédure judiciaire en cours à l'encontre de la Maison d'Abraham, située à Jérusalem (Israël), concernant la contestation d'une taxe foncière.

### 2.1.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 1,4 M€ contre 0,03 M€ en 2021. La forte variation s'explique par le mouvement des dotations et reprises sur dépréciations, générant une variation de + 1,1 M€.

La signature en juin 2022 d'une convention cadre de partenariat avec Caritas Habitat a conduit à reprendre la provision sur titres (0,8 M€) initialement constituée en attendant l'établissement d'un nouveau modèle économique. De plus, la provision sur titres de SCI Rosier Rouge, initialement enregistrée à 1 M€, a été reprise compte tenu de la valeur vénale du terrain au 31 décembre 2022 supérieure à la valorisation initiale.

Ces reprises ont généré un produit financier de 1,9 M€. Les autres produits financiers sont principalement constitués des produits de placement, pour 0,7 M€.

Les charges financières (1,2 M€) résultent d'une dotation pour dépréciation partielle du prêt accordé à Réseau Eco Habitat – REH – (0,7 M€), compte tenu du risque de non recouvrement suite au retard des chantiers et d'un coût plus élevé que prévu de ces derniers ; et d'une dotation pour perte latente sur deux placements obligataires à moyen terme (0,5 M€) en raison de la chute du marché obligataire en 2022.

### 2.1.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 M€ contre un déficit de 0,8 M€ en 2021. La variation (+1,8 M€) résulte d'une hausse des produits exceptionnels (+ 0,7 M€) et d'une baisse des charges exceptionnelles (-1,1 M€)

Les produits exceptionnels (1,5 M€) sont essentiellement constitués des produits de cessions d'immobilisations (1,3 M€) et de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat (0,2 M€). Cette dernière correspond à la part des subventions liées à des projets d'investissement supérieurs à 30 k€ et dont les biens ont été mis en service. Elle est virée au résultat au rythme des amortissements.

La hausse des produits de cessions d'immobilisation (+0,7 M€) s'explique par deux ventes immobilières en Franche Comté et dans le Finistère pour un total de 0,8 M€.

Les charges exceptionnelles (0,5 M€) correspondent principalement à la valeur nette des actifs cédés (0,1 M€) et à la contribution d'équilibre de 242 k€ accordée à la Caritas Habitat au titre de 2022. La variation de -1,1 M€ par rapport à 2021 s'explique par le transfert en charges exceptionnelles en 2021 d'une partie des dépenses liées au projet « Tous acteurs » reporté en raison de la crise sanitaire (0,8 M€).

## 2.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) et le compte d'emploi annuel des ressources (CER) sont présentés selon les modèles établis par le règlement comptable ANC n° 2018-06 et des règlements complémentaires 2020 à 2022. Ces deux tableaux d'exploitation et les méthodes d'élaboration sont présentés et décrits dans l'annexe aux comptes, aux chapitres 8 et 9.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) présente les produits par nature selon une approche analytique permettant de distinguer l'origine des ressources et permettant de classer les charges par destination, en missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend les postes du compte de résultat par origine et destination (CROD) correspondant à la générosité du public. Son objet étant de suivre l'emploi des fonds issus de la générosité du public, le tableau est complété de retraitements portant sur les investissements pour déterminer le solde de générosité publique non encore employé à la fin de l'exercice.

### 2.2.1. ANALYSE DES PRODUITS PAR ORIGINE

Les produits liés à la générosité du public – dons, legs, mécénats et autres produits – représentent 118,1 M€, soit 78 % du total des produits par origine. Les ressources financières de la générosité du public restent la ressource principale ce qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des produits dons, legs et participations a été présentée au point 2.2.1.1.

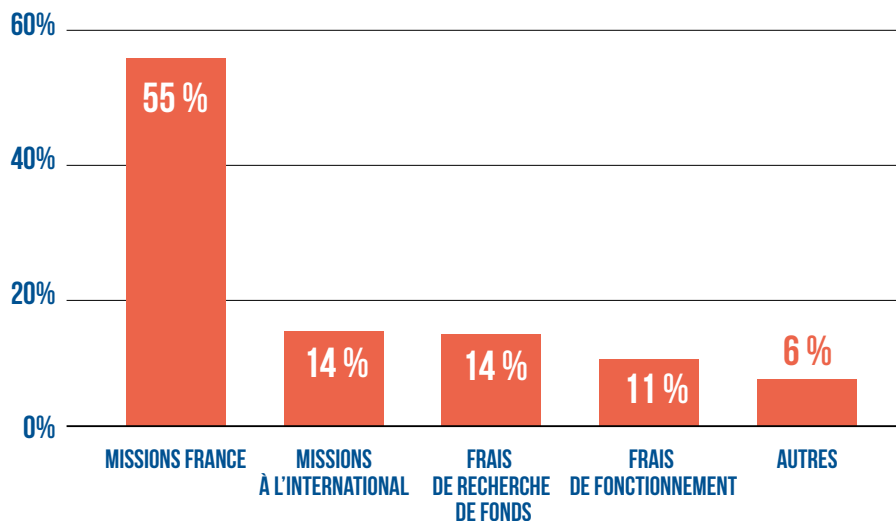
Les produits non liés à la générosité du public (14,5 M€) sont constitués principalement des postes suivants :

- ▶ « Contributions financières » (3,6 M€) qui enregistre les fonds reçus des associations et des fondations ;
- ▶ « Autres produits non liés à la générosité du public » (11 M€) correspondant principalement à des participations, des produits divers issus de la gestion et à une quote-part des plus-values ou moins-values nettes de cession d'actifs immobilisés.

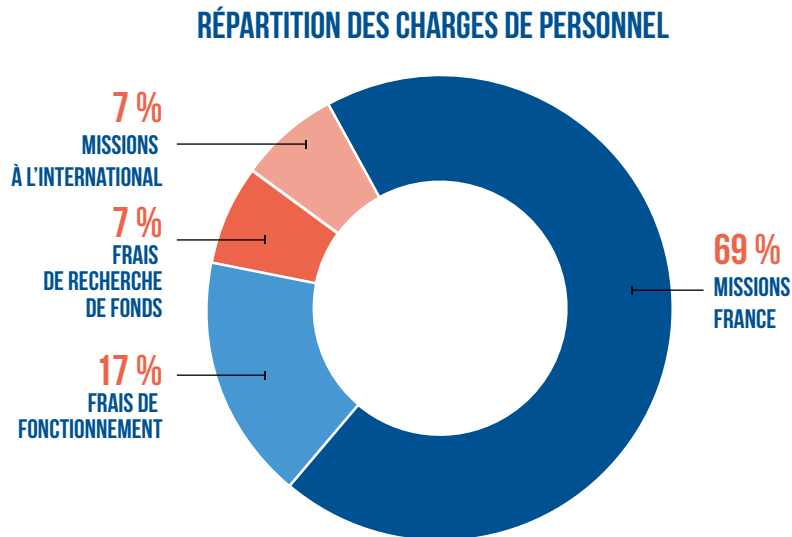
Les autres postes – « Subventions », « Reprise sur provisions » et « Utilisation des fonds dédiés » – sont commentés au point 2.1.1.1.

### 2.2.2. ANALYSE DES CHARGES PAR DESTINATION

Les charges par destination sont regroupées principalement selon les postes suivants : « Missions sociales » (107 M€), « Frais de recherche de fonds » (22,4 M€) et « Frais de fonctionnement » (17,3 M€).



Les **frais de personnel** sont répartis selon des clés analytiques prédéfinies, sur les postes des charges par destination établies à partir des fiches métiers qui décrivent la finalité des travaux confiés aux salariés.

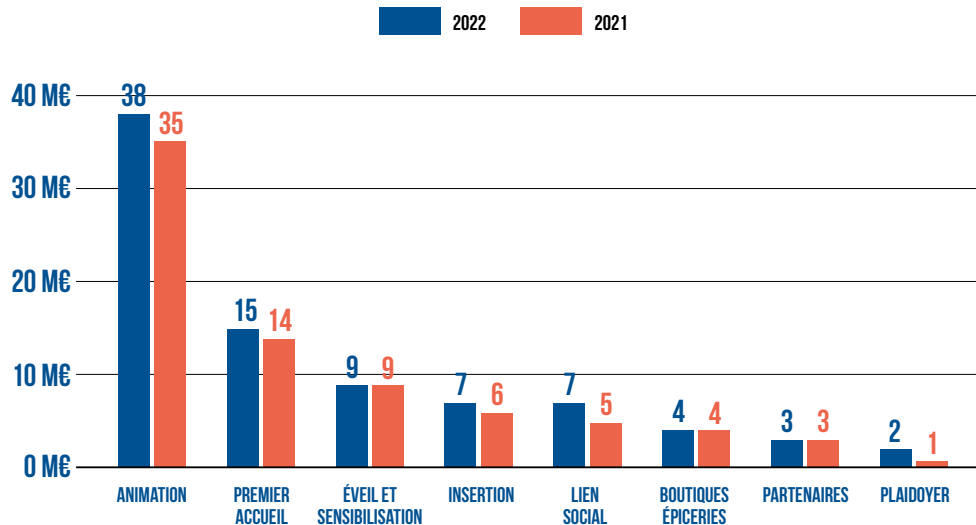


Le poste « **Missions sociales** » est réparti en deux postes : les « **Missions réalisées en France** » et les « **Missions réalisées à l'étranger** ». Afin de rendre plus lisibles les activités de l'association, ces postes peuvent être exprimés en familles d'activités qui ont été définies par le conseil d'administration du 5 mars 2009, et actualisées par le conseil d'administration du 7 mai 2015.

Les **missions réalisées en France** sont en augmentation et s'élèvent à 85,1 M€ contre 77 M€ en 2021. Elles représentent 80 % des missions sociales et comprennent les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions sont regroupées en huit familles d'activité. Les flux financiers se répartissent ainsi :

- ▶ Les actions de **premier accueil** (15 M€ contre 14 M€ en 2021) ;
- ▶ Les actions d'**insertion** (7 M€ contre 6 M€ en 2021) ;
- ▶ Les actions permettant de renouer le **lien social** (7 M€ contre 5 M€ en 2021) ;
- ▶ La mise à disposition de **boutiques solidaires, d'épiceries sociales** et de **vestiaires** (4 M€, d'un montant équivalent à 2021) ;
- ▶ L'**action institutionnelle** et le **plaidoyer** (2 M€ contre 1 M€ en 2021) ;
- ▶ L'éveil et la **sensibilisation à la solidarité** dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité » (9 M€, équivalent à 2021). Cette action d'éveil est pour partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- ▶ Le **renforcement des partenaires** et l'**appui structurel** (3 M€, équivalent à 2021) ;
- ▶ Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, évalués à 38 M€ contre 35 M€ en 2021 : principalement les salariés en appui à l'**animation** du réseau et des équipes de bénévoles (28,5 M€) et l'utilisation de locaux (3,6 M€). Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées.

## MISSIONS RÉALISÉES EN FRANCE



Les **missions réalisées à l'étranger** s'élèvent à 22 M€ contre 19,7 M€ en 2021, soit 20 % des missions sociales. Elles représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger, sur les différents continents. Les actions sont regroupées en familles d'activités. Les flux financiers se répartissent selon les familles d'activités suivantes :

- ▶ **Urgences** (5 M€ contre 4 M€ en 2021) ;
- ▶ **Développement et réhabilitation** (12 M€ contre 9 M€ en 2021) ;
- ▶ Renforcement des **partenaires locaux** (2 M€) ;
- ▶ **Action institutionnelle et plaidoyer** (1 M€) ;
- ▶ **Animation** des missions (2M€) ;

Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activités, est présenté dans le document « L'essentiel de 2022 » qui valorise le temps passé par les bénévoles dans chacune des activités.

Les **frais de recherche de fonds** (22,4 M€ contre 21 M€ en 2021) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche ou à la collecte de fonds, et les frais de traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une part du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrite à ce poste. Ce poste contient également les efforts entrepris pour développer les ressources concernant notamment la campagne de fin d'année, le recrutement de nouveaux donateurs par des actions de « *street-marketing* » (collecte de rue), la prospection au travers de *mailing*...

Les **frais de fonctionnement** (17,3 M€ contre 16 M€ en 2021) sont constitués principalement des actions de support relatives à la gouvernance, à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

D'autres postes complètent les charges par destination : les **dotations aux provisions** (1,7 M€ contre 0,9 M€ en 2021), le **report en fonds dédiés** (7,4 M€ contre 3,8 M€ en 2021) et l'**impôt sur les bénéfices**.

### 2.2.3. ANALYSE DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) permet de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore utilisées. Il reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination (CROD) pour la part « Dont générosité public ».

Le montant de la générosité du public non encore employée, compte tenu des mouvements de l'exercice, est estimé au 31 décembre 2022 à 28 M€ contre 36 M€ en 2021.

Ce montant, qui trouve sa contrepartie dans la trésorerie de l'association, représente :

- ▶ Les fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- ▶ Les fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences ou catastrophes imprévisibles.
- ▶ Les fonds permettant de répondre au risque que les évolutions économiques font peser sur les ressources, largement fondées sur la générosité du public

### 2.3. VALORISATION DU BÉNÉVOLAT ET CONTRIBUTIONS EN NATURE

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. **Ils sont au cœur du modèle socio-économique de l'association et constituent une force proche des territoires.**

Après deux années de crise sanitaire qui ont fortement impacté l'activité des bénévoles, celle-ci s'est stabilisée. **Ainsi, le nombre de bénévoles engagés au Secours Catholique s'élève à 59 700 contre 58 900 au cours de l'année 2021.** La tendance est cependant à une baisse des heures de bénévolat et une diminution du nombre des bénévoles en responsabilité.

La problématique du renouvellement, de l'accompagnement et de la formation du bénévolat s'inscrit dans le projet Tous Acteurs qui a été réactivé en 2022 après avoir été repoussé en raison de la crise sanitaire. La mise en œuvre d'un premier lot du projet est prévue courant 2023.

**Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point « 6.7.1. Bénévolat », la valorisation du temps passé est de 178 M€ contre 176 M€ en 2021.** Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature » (181 M€) qui tient compte du mécénat de compétence (1,9 M€) et d'autres dons ou prestations en nature (1,5 M€).

Comme en 2021, les contributions volontaires en nature qui représentent des ressources non financières (181 M€) sont supérieures au total des produits du compte de résultat (151 M€) et montrent l'importance de l'apport du bénévolat et des dons en nature à l'action du Secours Catholique.

### 3. ANALYSE DU BILAN

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre 2022. Le total net du bilan s'élève à 227 M€ en 2022 contre 228 M€ en 2021.

La structure financière de l'association est solide, avec un total du poste « Fonds propres » de 134,9 M€ et un actif net immobilisé de 105,2 M€. Les placements et les disponibilités, à hauteur de 91,6 M€, couvrent les provisions, les fonds dédiés et les dettes (54,9 M€).

#### 3.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

Le poste « **Total fonds propres** » de l'association (134,9 M€) rassemble les fonds propres statutaires (51 M€), les réserves (83 M€), le résultat de l'exercice (- 5 M€) et les subventions d'investissement (5,9 M€).

La variation du poste « **Total fonds propres** » (-3,5 M€, soit -3 %) relève principalement du résultat de l'exercice (-5 M€) et de la hausse des subventions d'investissement (+1,5 M€).

Suite à l'affectation du résultat 2021, les réserves du Secours Catholique (83 M€) comprennent :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (48,8 M€) qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (34,2 M€) qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

Après approbation des décisions d'affectation du résultat par l'assemblée générale du 13 juin 2023, le poste « Réserve de fonds de roulement » sera de 53,6 M€ et le poste « Fonds de réserves » sera de 24,9 M€, comme présenté au point 5.1.3 de l'annexe comptable.

#### 3.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 105,2 M€ en 2022 contre 98 M€ en 2021, soit une hausse de +7,2 M€ (+ 7%). Il résulte de :

- La variation des dossiers legs, donations et donations temporaires d'usufruit à l'actif immobilisé net des dépréciations (+ 3,6 M€) ;
- Les acquisitions nettes des cessions en valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles hors legs, donations et donations temporaires d'usufruit (DTU), pour + 4,4 M€ ;
- L'augmentation du poste « Immobilisations financières nettes » (+ 3,5 M€) ;
- L'augmentation de la dotation nette des reprises d'amortissement (+ 4,3 M€, soit + 5 %).

La **variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles** (+ 6,8 M€, soit +4 %) se justifie par :

- ▶ La hausse du patrimoine des biens immobiliers et mobiliers légués et destinés à être vendus (+3,6 M€), correspondant à l'acceptation des dossiers par le conseil d'administration, diminuée des biens réalisés en 2022 ;
- ▶ La diminution des immobilisations incorporelles (-1,3 M€) résultant principalement de la mise au rebut de logiciels obsolètes et entièrement amortis au 31 décembre 2022 (-1,5 M€) ;
- ▶ L'augmentation des immobilisations corporelles hors biens reçus par legs ou donations (+ 4,4 M€), composées des acquisitions de l'année. Les investissements significatifs concernent principalement les postes immobiliers (+1 M€), installations et agencements (+ 3,9 M€) et de matériel de transport, notamment des Fraternibus (+1,6 M€). Ces augmentations sont compensées par les sorties d'immobilisations à la suite de cessions ou de mises au rebut (- 2,2 M€).

Les **immobilisations financières brutes** (16,3 M€ contre 13,9 M€ en 2021) sont détaillées dans l'annexe comptable au point « 4.2.1. Tableau des immobilisations financières ». Elles sont constituées principalement de titres de sociétés (10,4 M€), dont ceux de la société « Caritas Habitat » (8,7 M€) et de prêts à des associations partenaires (5 M€).

La variation des immobilisations financières brutes (+ 2,4 M€) résulte principalement d'un prêt de 1,5 M€ accordé à la société « Caritas Habitat » en février 2022 et d'un prêt de 1,6 M€ accordé à « Réseau Eco Habitat », dont 0,6 M€ au titre de 2022.

**Les provisions sur les immobilisations financières** s'élèvent à 1,1 M€ contre de 2,3 M€ en 2021. Cette variation (- 1,2 M€) résulte de la reprise de la provision sur les titres de la SCI Rosier rouge (1 M€) et sur les titres de Caritas Habitat (0,8 M€). Ces reprises sont compensées par la dotation d'une provision partielle sur le prêt accordé à « Réseau Eco Habitat » (0,7 M€) – voir commentaires paragraphe 2.1.2.

### 3.3. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

Les fonds reportés liés aux legs et donations correspondent à la contrepartie des biens actifs, des créances et des dettes des dossiers legs et donations qui sont en attente de réalisation à la fin de l'exercice. Ils sont évalués à 37,1 M€, correspondant à l'évaluation réalisée pour chaque dossier et acceptée par le conseil d'administration.

Les fonds dédiés (13 M€ contre 8,5 M€ en 2021) ont fortement augmenté durant l'exercice (+ 4,4 M€). Ils correspondent aux ressources affectées à une cause et restant à employer, soit 5,8 M€ pour la France, 5,1 M€ pour l'international et 2,1 M€ pour des projets d'investissement.

**Les fonds dédiés pour la France** sont restés stables au cours de l'exercice (5,8 M€ contre 6 M€ en 2021). Ils sont composés principalement des fonds collectés dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au coronavirus et qui ne sont pas encore employés à la fin de l'exercice (1,7 M€, contre 2,4 M€ en 2021), d'un fonds générique « Urgences France » de 0,9 M€ et d'un fonds généré par un don exceptionnel reçu en 2022, dédié à des projets en Haut-de-France (0,6 M€).

**Les fonds dédiés à l'action internationale** sont en forte hausse (5,1 M€ contre 1,1 M€ en 2021) en raison des fonds collectés suite à l'appel Urgences Ukraine dont 3,6 M€ restent à employer à la fin de l'exercice, et d'une subvention accordée par l'AFD dans le cadre du programme Transition Écologique Juste (3,2 M€) dont 0,8 M€ reste à employer fin 2022.

**Les fonds dédiés pour le financement d'immobilisations** (2,1 M€ contre 1,3 M€ en 2021) correspondent aux dons, mécénats et contributions financières obtenus pour le financement de projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Ces fonds seront dotés puis repris en résultat sur la durée d'amortissement du bien qu'ils financent, à partir de sa mise en service. La hausse de ces fonds illustre le travail mené auprès de nos partenaires pour obtenir des soutiens dans le cadre de projet d'investissement.

### 3.4. PROVISIONS

**Les provisions pour risques et charges** cumulés (1,5 M€, contre 1,4 M€ en 2021) sont restées stables au cours de l'exercice. Elles sont principalement constituées d'une provision pour le versement de la prime décennale (0,5 M€), d'une provision de 0,3 M€ concernant un risque fiscal à Jérusalem et de plusieurs provisions pour risques sociaux (0,3 M€).

### 3.5. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (122 M€) est composé principalement des postes « **Créances** », « **Valeurs mobilières de placement** » et « **Disponibilités** » dont les variations sont détaillées ci-après.

Le poste « **Créances** » (28 M€) est composé des :

- ▶ Créances reçues par legs ou donations (19 M€) valorisées lors de l'acceptation des dossiers au conseil d'administration ;
- ▶ Autres créances (9 M€), correspondant essentiellement aux subventions à recevoir (5,4 M€), aux contributions financières restant à recevoir (1 M€) et à des notes de débours émises en fin d'année (0,8 M€).

Le poste « **Valeurs mobilières de placement** » s'élève à 50 M€, contre 47,2 M€ en 2021. La hausse du poste s'explique principalement par l'acquisition de deux placements à long terme de 2 M€ au cours de 2022. La politique de placement porte sur des actifs plutôt courts et liquides, présentant un faible risque.



Le poste « **Disponibilités** » s'élève à 41,7 M€, contre 49,6 M€ en 2021, soit une diminution de 7,9 M€. Il est constitué de cinq livrets (14,3 M€), des comptes bancaires (18,2 M€), dont un compte courant rémunéré (6,7 M€), des caisses (0,5 M€) et des dons de l'exercice 2022 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2023 (8,6 M€).

Cette diminution s'explique par les nouveaux placements en valeurs mobilières financés par le compte courant rémunéré (suite à une baisse contractuelle du taux), -4 M€ ; et par la variation de l'activité. Après deux années de collecte exceptionnelle ayant favorisé l'accroissement de ce poste, ce dernier revient à un montant équivalent à 2019 (40,6 M€).

Le détail des sommes portant rémunération est présenté dans l'annexe aux comptes au point « 4.5. Trésorerie ».

### 3.6. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent les postes « **Emprunts et dettes financières assimilées** », « **Dettes des legs ou donations** », « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** », « **Dettes fiscales et sociales** », « **Autres dettes** » et « **Produits constatés d'avance** ».

Le poste « **Emprunts et dettes financières assimilées** » (0,2 M€) est essentiellement constitué d'un "Fonds de garantie sociale" pour des prêts de microcrédit en faveur d'auto entrepreneurs et pour aider à l'acquisition de véhicules propres, partagé avec BPI France.

Le poste « **Dettes des legs ou donations** » (11,5 M€) comprend les dettes certaines lors de l'acceptation du dossier de legs et les dettes testamentaires, sommes dues à d'autres bénéficiaires du legs.

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » (6,2 M€) comprend principalement les factures restant à régler par le siège (3 M€) et par les délégations (1,2 M€) au 31 décembre 2022, et des factures restant à recevoir (1,6 M€).

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (11 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice 2023.

Le poste « **Autres dettes** » (9,9 M€) regroupe notamment les projets internationaux engagés et non encore réglés (6,1 M€), ainsi qu'une aide financière en faveur de Cités Caritas (1 M€) et de Caritas Habitat dont le solde restant à verser est de 1,9 M€.

Le poste « **Produits constatés d'avance** » (1,5 M€) comprend les subventions constatées d'avance (1,3 M€) ainsi que divers produits à rattacher aux futurs exercices.

### 3.7. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée des postes « Valeurs mobilières de placement » brut, (50,8 M€) et des « disponibilités » (41,7 M€).

**La trésorerie nette à la fin de 2022 est de 92,5 M€, contre 95,7 M€ en 2021, soit un emploi de la trésorerie de 3,2 M€ (- 3%).**

L'emploi de la trésorerie s'explique par les variations suivantes :

- ▶ Les flux liés aux produits nets de charges dégagent une trésorerie de 4,3 M€ : la hausse des produits (principalement des dons manuels et des subventions) permet de compenser la hausse des charges (principalement des charges externes et des charges de salaires), les flux reçus restent ainsi largement supérieurs aux dépenses engagées ;
- ▶ Les flux liés aux créances et dettes emploient 1,3 M€ de trésorerie ;
- ▶ Les flux liés aux investissements nets emploient 6,3 M€ : il s'agit des investissements incorporels et corporels nets de cessions et subventions d'investissement. La forte hausse de ces flux en 2022 (+ 3,6 M€) s'explique par les nombreux investissements menés au cours de l'année et qui suivent la dynamique souhaitée par le Secours Catholique.

Les postes liés aux legs figurant à l'actif et au passif ne sont pas pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie, dans la mesure où ils ne génèrent pas de flux de trésorerie en raison de l'équilibrage par les fonds reportés.

## 5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2023

Après deux exercices exceptionnels, l'année 2022 marque la poursuite d'une politique d'investissement déterminante pour l'avenir du Secours Catholique.

Ainsi, le conseil d'administration du 16 mars 2022 avait adopté un budget de soutien se traduisant par un déficit estimé à 5,7 M€.

2022 a été l'année de la reprise des investissements informatiques (Tous Acteurs, migration Compiere vers Apiz), de la mise en oeuvre d'une stratégie de développement des ressources ambitieuse et de la poursuite des engagements pris au sein du Réseau Caritas France (Cité Caritas, Caritas Habitat, Réseau Eco Habitat, ...).

Dans le même temps, le Secours Catholique a lancé un appel à dons pour venir en aide aux victimes du conflit ukrainien. 6,4 M€ de fonds affectés à l'Ukraine ont été ainsi récoltés et 2,8 M€ ont d'ores et déjà pu être engagés.

Des éléments positifs ont permis de conclure l'année 2022 par un déficit de 5 M€, légèrement moins défavorable que prévu.

Le budget 2023 adopté le 9 mars 2023 confirme la volonté du conseil d'administration de poursuivre la transformation de l'association à travers plusieurs projets stratégiques "Activités" et "Fonctionnement". Il se traduit par un déficit estimé à 8,9 M€.

L'année 2023 verra l'aboutissement des projets Apiz (montée de version de l'outil de gestion) puis Tous Acteurs (futur outil de gestion des bénévoles et partenaires). La Démarche Nationale "Organisation Administrative et Financière" délivrera ses conclusions avant d'entamer son déploiement tandis la Démarche Nationale "Mise en Conformité des Locaux" (MICOLO) inscrit son action dans la durée.

Enfin, seront définies dès 2023 les bases d'un pilotage des ressources et des charges sur trois ans. L'objectif est de poser une trajectoire de retour à un équilibre financier.

L'enjeu est la pérennisation de l'œuvre de Mgr Rodhain, fondateur du Secours Catholique, en faveur des plus démunis.

---

# BILAN

---

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIF	31 déc. 2022			31 déc. 2021
	Valeurs Brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 444 536</b>	<b>3 179 711</b>	<b>4 264 824</b>	<b>4 430 709</b>
Donations temporaires d'usufruit (DTU)	241 860	84 500	157 360	222 820
Logiciels informatiques	5 840 042	2 633 291	3 206 751	3 456 788
Droit au bail	471 921	461 921	10 000	0
Immobilisations incorporelles en cours	890 713	0	890 713	751 101
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>169 288 870</b>	<b>83 586 650</b>	<b>85 702 220</b>	<b>81 824 388</b>
Terrains	1 835 046	652 387	1 182 659	1 092 358
Constructions	36 253 862	18 793 506	17 460 356	17 943 075
Installations et agencements	81 378 819	50 029 044	31 349 775	30 931 701
Matériel et mobilier	10 333 202	8 451 343	1 881 859	1 710 833
Matériel de transport	7 762 516	5 442 585	2 319 931	1 369 699
Immobilisations corporelles en cours	1 665 877	0	1 665 877	2 702 907
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30 059 548	217 785	29 841 763	26 073 814
<b>Immobilisations financières</b>	<b>16 312 369</b>	<b>1 114 392</b>	<b>15 197 977</b>	<b>11 692 196</b>
Participations	10 423 879	82 422	10 341 457	8 444 769
Prêts	5 209 937	1 030 000	4 179 937	2 618 352
Autres immobilisations financières	678 553	1 970	676 583	629 076
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>193 045 774</b>	<b>87 880 754</b>	<b>105 165 021</b>	<b>97 947 293</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks en cours</b>	<b>7 443</b>	<b>0</b>	<b>7 443</b>	<b>12 281</b>
<b>Créances</b>	<b>27 767 549</b>	<b>0</b>	<b>27 767 549</b>	<b>30 165 884</b>
Créances reçues par legs ou donations	18 673 274	0	18 673 274	20 303 992
Autres créances	9 094 275	0	9 094 275	9 861 892
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>50 801 078</b>	<b>849 707</b>	<b>49 951 371</b>	<b>47 176 406</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>41 692 212</b>	<b>0</b>	<b>41 692 212</b>	<b>49 645 879</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 325 942</b>	<b>0</b>	<b>2 325 942</b>	<b>2 703 927</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>122 594 224</b>	<b>849 707</b>	<b>121 744 517</b>	<b>129 704 377</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>	<b>315 639 998</b>	<b>88 730 460</b>	<b>226 909 538</b>	<b>227 651 670</b>

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

<b>PASSIF</b>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>51 009 596</b>	<b>50 718 873</b>
Fonds propres statutaires	51 009 596	50 718 873
<b>Réserves</b>	<b>83 000 076</b>	<b>80 383 574</b>
Réserves statutaires		
Réserves de fonds de roulement	48 799 000	46 220 667
Fonds de réserve	34 201 076	34 162 907
Réserves projets associatifs	0	0
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-5 055 067</b>	<b>2 907 224</b>
<b>SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)</b>	<b>128 954 605</b>	<b>134 009 671</b>
Subventions d'investissements	5 919 348	4 448 955
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>134 873 950</b>	<b>138 458 625</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs et donations	37 144 998	38 695 267
Fonds dédiés	12 958 275	8 513 878
<b>TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)</b>	<b>50 103 273</b>	<b>47 209 145</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	802 814	568 110
Provisions pour charges	735 161	800 087
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>	<b>1 537 975</b>	<b>1 368 197</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières assimilées	241 646	1 498 345
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 226 031	8 588 459
Dettes des legs ou donations	11 527 399	7 905 359
Dettes fiscales et sociales	10 999 823	10 392 366
Autres dettes	9 874 136	9 377 375
Produits constatés d'avance	1 525 302	2 853 798
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>40 394 338</b>	<b>40 615 702</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>226 909 538</b>	<b>227 651 670</b>

(\*) Libellés règlement CRC 99-03

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>	888	591
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens et de dons en nature	724 741	866 694
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	12 791 989	10 153 489
Ressources liées à la générosité du public		
· Dons manuels	73 822 836	66 135 636
· Mécénats	239 376	103 670
· Legs, donations et assurances vie	40 588 917	45 721 308
Contributions financières	3 588 339	4 132 534
<b>Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge</b>	826 950	1 627 179
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	2 985 011	3 275 338
<b>Autres produits</b>		
Participations	9 561 131	6 854 056
Autres produits	1 720 661	1 614 642
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>146 850 839</b>	<b>140 485 139</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Achats de marchandises</b>	733 404	491 894
<b>Variation de stock</b>	4 837	-895
<b>Autres achats et charges externes</b>	53 777 589	45 602 587
<b>Aides financières</b>		
Aides financières aux partenaires	4 749 465	3 601 133
Distribution directe de secours	23 982 486	23 032 099
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	4 861 565	4 632 249
<b>Salaires et traitements</b>	35 752 225	32 993 547
<b>Charges sociales</b>	15 360 196	14 331 538
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	6 798 356	6 486 342
<b>Dotations aux provisions</b>	470 000	511 764
<b>Report en fonds dédiés</b>	7 429 408	3 756 826
<b>Autres charges</b>	215 634	1 317 049
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>154 135 164</b>	<b>136 756 133</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>-7 284 325</b>	<b>3 729 006</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	16 279	16 279
Autres intérêts et produits assimilés	650 397	395 793
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 893 187	0
Différences positives de change	27 828	44 373
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 587 691</b>	<b>456 445</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 189 531	385 309
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	41 778	42 575
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>1 231 308</b>	<b>427 883</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)</b>	<b>1 356 382</b>	<b>28 561</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-5 927 943</b>	<b>3 757 567</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	52 184	77 526
Sur opérations en capital	1 487 476	751 118
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>1 539 661</b>	<b>828 644</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	382 544	1 116 211
Sur opérations en capital	131 756	484 160
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>514 300</b>	<b>1 600 372</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)</b>	<b>1 025 360</b>	<b>-771 728</b>
Impôt sur les sociétés (VII)	152 484	78 615
<b>TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)</b>	<b>150 978 190</b>	<b>141 770 227</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)</b>	<b>156 033 257</b>	<b>138 863 003</b>
<b>ÉXCÉDENT OU DEFICIT</b>	<b>-5 055 067</b>	<b>2 907 224</b>

<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>PRODUITS</b>		
Dons en nature	1 077 532	1 433 031
Mécénat de compétences	1 952 436	1 317 330
Contributions chèques-vacances reçus et autres prestations	458 342	416 788
Bénévolat	177 667 612	175 727 933
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>181 155 922</b>	<b>178 895 082</b>
<b>CHARGES</b>		
Secours en nature	100 299	392 041
Mise à disposition de biens	977 233	1 040 990
Mécénat de compétences	1 952 436	1 317 330
Emplois contributions chèques-vacances reçus et autres prestations	458 342	416 788
Bénévolat	177 667 612	175 727 933
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>181 155 922</b>	<b>178 895 082</b>

# ANNEXE AUX COMPTES

<b>1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ</b> .....	<b>25</b>
1.1. Description de l'objet social .....	25
1.2. Nature et périmètre des missions sociales .....	25
1.3. Les moyens mis en œuvre .....	25
<b>2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	<b>26</b>
<b>3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	<b>26</b>
3.1. Principes généraux .....	26
3.2. Changements de présentation et de méthodes d'évaluation .....	26
<b>4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN</b> .....	<b>27</b>
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles .....	27
4.2. Immobilisations financières .....	29
4.3. Stocks .....	33
4.4. Créances .....	33
4.5. Trésorerie .....	34
4.6. Mouvements des provisions à l'actif .....	34
<b>5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN</b> .....	<b>36</b>
5.1. Fonds propres .....	36
5.2. Fonds reportés et fonds dédiés .....	38
5.3. Mouvements des provisions au passif .....	39
5.4. Dettes .....	40
<b>6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT</b> .....	<b>41</b>
6.1. Concours publics et subventions .....	41
6.2. Legs, donations et assurances-vie .....	42
6.3. Rémunérations .....	42
6.4. Résultat exceptionnel .....	42
6.5. Résultat du secteur lucratif .....	42
6.6. Honoraires du commissaire aux comptes .....	43
6.7. Contributions volontaires en nature .....	43
<b>7. AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>44</b>
7.1. Engagements financiers .....	44
7.2. Évolution et répartition des effectifs .....	47
<b>8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION</b> .....	<b>48</b>
8.1. Elaboration du Compte de Résultat par Origine et Destination .....	48
8.2. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) .....	52
8.3. Charges par destination avec valorisation du bénévolat .....	54
8.4. Répartition des produits relevant de la générosité du public affectés et non affectés .....	55
8.5. Tableau spécifique lié à l'urgence coronavirus .....	55
<b>9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b> .....	<b>58</b>
9.1. Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) .....	58
9.2. Élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) .....	58
9.3. Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public .....	58
9.4. Montant des ressources reportées liées à la générosité du public .....	60



## 1. PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

### 1.1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le Secours Catholique – Caritas France est une association reconnue d'utilité publique et un service de l'Église catholique, membre du réseau mondial Caritas Internationalis. Son objet social, précisé à l'article 1 des statuts, est le « rayonnement de la charité ». Fondée sur l'Évangile, la mission du Secours Catholique – Caritas France s'inscrit dans la charte de la solidarité et de la diaconie de l'Église en France. Elle est une mission d'amour et d'éveil à la solidarité, en France et dans le monde.

- ▶ Pour mener sa mission, les acteurs du Secours Catholique – Caritas France :
  - Appellent toute personne à s'engager pour vivre la rencontre, l'entraide et la joie de la fraternité ;
  - Renforcent les capacités de tous à agir pour que chacun accède à des conditions de vie dignes ;
  - Luttent contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion et proposent d'autres solutions, au service du bien commun.
- ▶ Les valeurs portées par l'association pour répondre à ces engagements reposent sur la confiance, l'engagement et la fraternité.
- ▶ L'action de l'association est guidée par quatre principes :
  - Agir avec les personnes qui vivent la pauvreté ;
  - Porter attention à la dimension spirituelle de chacun ;
  - Prendre le temps de la relation et inscrire nos actions dans la durée ;
  - Agir en partenariat et en réseau, localement et globalement.

### 1.2. NATURE ET PÉRIMÈTRE DES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales en conformité avec son objet statutaire ont été déclinées en référentiel d'activités nationales, décidé par le conseil d'administration du 7 mai 2015, qui s'établit ainsi :

Le poste « **Missions réalisées en France** » est réparti en huit rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires et appui structurel ;
- ▶ Lien social ;
- ▶ Premier accueil ;
- ▶ Insertion ;
- ▶ Boutiques solidaires, épiceries sociales et vestiaires ;
- ▶ Éveil et sensibilisation à la solidarité, et communication.

Le poste « **Missions réalisées à l'étranger** » est réparti en six rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires ;
- ▶ Urgences internationales ;
- ▶ Développement ;
- ▶ Réhabilitation.

### 1.3. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le Secours Catholique – Caritas France, qui dispose d'une seule personnalité morale, s'organise au travers de 72 délégations au 31 décembre 2022, réparties en 3 500 équipes locales, en France métropolitaine et d'outre-mer, et trois antennes spécialisées.

Grâce à son réseau de 59 700 bénévoles et de 925 salariés répartis sur tout le territoire, le Secours Catholique – Caritas France accueille les personnes pour des secours d'urgence, puis les accompagne dans toutes les actions mises en œuvre pour qu'elles retrouvent leur place dans la société.

La valorisation du bénévolat qui est valorisé représente, en 2022, 178 M€.

Le Secours Catholique – Caritas France appartient au réseau Caritas Internationalis, confédération de 162 organisations catholiques intervenant dans le monde entier. L'association établit des partenariats avec ces organisations pour mettre en place des projets qui répondent aux catastrophes, promeuvent le développement humain intégral et plaident contre la pauvreté et les conflits.

## 2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Après deux années exceptionnelles, marquées par la crise sanitaire et la forte mobilisation des donateurs, l'année 2022 s'inscrit dans une dynamique de reprise d'activité et de lancement de nombreux projets, notamment de transformation. De plus, le contexte économique et la hausse de l'inflation ont fortement impacté le montant des charges d'exploitation.

Le résultat de l'exercice 2022 affiche un déficit de 5 M€, contre un excédent de 2,9 M€ en 2021.

La forte baisse du résultat de l'exercice (-8 M€) s'établit à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires suivants :

• La baisse du résultat courant d'exploitation (ajusté de la variation de l'impôt sur les sociétés, + 0,1 M€) :	- 11,1M€
• La hausse du résultat financier :	+ 1,3 M€
• La hausse du résultat exceptionnel :	+ 1,8 M€
Total de la variation du résultat :	- 8 M€

Les produits d'exploitation de l'exercice 2022 sont en hausse de (+6,4 M€) à hauteur de 146,9 M€ mais sont dépassés par la forte hausse des charges d'exploitation (+ 17,4 M€), s'élevant à 154,1 M€ en 2022 contre 137 M€ en 2021.

Le total des produits au compte de résultat s'élève à 151 M€ contre 141,8 M€ en 2021. Agrégé à l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (181 M€) qui constituent le second pilier du modèle économique du SCCF, **le total des ressources du modèle socio-économique du SCCF est de 332 M€** auquel il convient d'ajouter le financement du déficit par appel aux réserves, 5 M€ portant **le total des ressources employées à 337 M€ contre 321 M€ en 2021.**

Aucun regroupement de délégation n'a été constaté en 2022. Il n'est pas prévu de nouveau regroupement en 2023.

## 3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis selon les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié relativement au plan comptable général et selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié relativement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par les règlements ANC n° 2020-08, n°2021-02, n°2022-02 et n°2022-04.

### 3.2. CHANGEMENTS COMPTABLES

La présentation des comptes 2022 et les méthodes comptables n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent. Il a été procédé à une correction du calcul de l'engagement hors bilan de l'indemnité de départ à la retraite et de la prime décennale, par l'intermédiaire du cabinet Diot-Siaci, et à une actualisation des hypothèses actuarielles. La nouvelle valorisation est décrite au paragraphe 7.1.4 Engagements en matière de retraite.

## 4. PRÉSENTATION DE L'ACTIF DU BILAN

### 4.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

#### 4.1.1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée.

- ▶ 75 ans            gros œuvre des bâtiments de la Cité Saint-Pierre
- ▶ 60 ans            gros œuvre des bâtiments du siège et du Cèdre
- ▶ 60 ans            gros œuvre des bâtiments des délégations
- ▶ 25 ans            gros œuvre des bâtiments des délégations (acquis avant 2020)
- ▶ 20 ans            gros œuvre des appartements
- ▶ 15 ans            agencements extérieurs
- ▶ 15 ans            agencements intérieurs
- ▶ 10 ans            agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- ▶ 10 ans            développement d'applications informatiques métier structurantes
- ▶ 6 ans             aménagements et agencements de terrains et de constructions
- ▶ 6 ans             matériel et mobilier
- ▶ 5 ans             développement complémentaire à une application existante
- ▶ 4 ans             matériel roulant
- ▶ 3 ans             matériel informatique et logiciels de consommation courante
- ▶ 3 ans             constructions démontables

Les immobilisations de la Maison d'Abraham sont amorties sur vingt-cinq ans depuis 2015, en raison du bail signé avec le patriarche syro-catholique d'Antioche pour une durée de trente-cinq ans.

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont comptabilisées à l'actif en immobilisations incorporelles, pour le montant total des revenus attendus, dès l'acceptation du dossier par le conseil d'administration.

Nature de l'actif sous-jacent	Date de signature	Durée de la DTU	Valorisation brute 31 déc. 2022	Valorisation nette 31 déc. 2022
Valeurs mobilières	2018	10 ans	174 660	120 960
Valeurs mobilières	2021	4 ans	67 200	36 400
			<b>241 860</b>	<b>157 360</b>

Les biens reçus par legs et donation sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles, pour leur valeur estimée à la date d'acceptation du dossier par le conseil d'administration. La contrepartie est enregistrée en fonds reportés en attendant la réalisation du dossier.

## 4.1.2. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

IMMOBILISATIONS (en milliers d'euros)	31 déc. 2021	AUGMENTATIONS				DIMINUTIONS			31 déc. 2022
		Reclas- sement	Acqui- sitions	Mise en service immob. en cours	Total	Ces- sions, mises au rebut	Transfert immob. en cours	Total	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
. Donations temporaires d'usufruit	337				0	96		96	242
. Logiciels	7 119		57	167	224	1 503		1 503	5 840
. Droit au bail	527		10		10	65		65	472
. Incorporelles en cours	751		307		307	0	167	167	891
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 734</b>		<b>374</b>	<b>167</b>	<b>541</b>	<b>1 664</b>	<b>167</b>	<b>1 831</b>	<b>7 445</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
. Immeubles et terrains	37 221	649	59	323	1 031	163		163	38 089
. Installations et agencements	77 907	-649	603	3 985	3 940	468		468	81 379
. Matériel de transport	6 473		1 386	244	1 631	342		342	7 763
. Matériel et mobilier	10 487		802	199	1 001	1 155		1 155	10 333
. Corporelles en cours	2 703		3 747		3 747	33	4 751	4 784	1 666
. Biens reçus par legs ou donations	26 363		17 643		17 643	13 947		13 947	30 060
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>161 155</b>		<b>24 241</b>	<b>4 751</b>	<b>28 992</b>	<b>16 107</b>	<b>4 751</b>	<b>20 858</b>	<b>169 289</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>169 889</b>		<b>24 615</b>	<b>4 919</b>	<b>29 534</b>	<b>17 771</b>	<b>4 919</b>	<b>22 689</b>	<b>176 733</b>

## 4.1.3. MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (HORS LEGS ET DONATIONS)

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	31 déc. 2021	Dotations	Diminutions	31 déc. 2022
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
. Logiciels	3 662	471	1 500	2 633
. Droit au bail	527		65	462
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 189</b>	<b>471</b>	<b>1 565</b>	<b>3 095</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
. Immeubles et terrains	18 834	764	152	19 446
. Installations et agencements	46 327	4 095	392	50 029
. Matériel et mobilier	8 777	820	1 145	8 451
. Matériel de transport	5 104	648	310	5 443
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>79 041</b>	<b>6 327</b>	<b>1 999</b>	<b>83 369</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>83 230</b>	<b>6 798</b>	<b>3 564</b>	<b>86 464</b>

## 4.2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

## 4.2.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	31 déc. 2021	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2022
<b>PARTICIPATIONS</b>				
<b>Titres de participation</b>	<b>10 271</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>10 295</b>
. SCA Caritas Habitat	8 724	8		8 732
. SASU Caritas Habitat gestion	5			5
. SCI Rosier rouge	1 000			1 000
. SC Ésis	366			366
. Foncière Habitat et Humanisme	169			169
. SCIS SAS Cités Coo	0	15		15
. Autres titres	8			8
<b>Apports associatifs</b>	<b>129</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>129</b>
. Association familiale handicapés physiques	30			30
. Association Aire	53			53
. Autres apports	46			46
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 400</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>10 424</b>
<b>PRÊTS</b>				
Prêts au personnel	42	80	49	74
Avances permanentes au personnel	52	16	10	58
Prêts à associations et autres	2 895	2 239	56	5 078
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 989</b>	<b>2 335</b>	<b>115</b>	<b>5 210</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Dépôts et cautionnements versés	631	92	44	679
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14 020</b>	<b>2 450</b>	<b>159</b>	<b>16 312</b>

## 4.2.2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 4.2.2.1. PARTICIPATIONS

Dans le prolongement de ses actions d'aide en faveur du logement, le Secours Catholique participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme de :

- ▶ Participations au capital de sociétés qui concourent au développement de l'habitat solidaire, principalement la foncière Caritas Habitat, la société Ésis et la foncière Habitat et Humanisme ;
- ▶ Apports, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aide aux personnes, d'accueil de familles de détenus, d'accueil de grands handicapés, d'intégration par l'économie de personnes en situation de difficulté sociale. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Le Secours Catholique et Cités Caritas ont créé la société civile immobilière « Rosier rouge » qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale, situé sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves (Hauts-de-Seine). La SCI « Rosier rouge » a, dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans, mis à disposition les terrains à la société à loyers modérés « Toit et Joie ». La participation du Secours Catholique dans la SCI est de 1 M€.

### 4.2.2.2. PRÊTS

Les prêts sont accordés à des organisations qui prolongent la mission sociale de l'association.

Figure à ce poste la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêts consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 1,6 M€, dont 152 k€ au titre de 2022. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de vingt ans.

Le conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêts de 300 k€ à la société coopérative d'intérêt collectif « Habitat solidaire », œuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins huit ans et au maximum de dix ans, soit au plus tard en décembre 2023.

Le Secours Catholique a établi avec le réseau « Éco Habitat » et l'État, un contrat à impact social dans le cadre de sa lutte contre la précarité énergétique.

Le Secours Catholique s'est engagé à un soutien financier de 2,3 M€ dans le cadre du financement de l'action précisée dans le contrat à impact social, 1,6 M€ ont déjà été octroyés dont 565 k€ en 2022. Le remboursement du prêt est étalé de 2021 à 2025. Ce prêt est rémunéré à un taux de 3,5 % annuel.

Afin de favoriser le développement des activités de logements à vocation sociale de sa filiale, Caritas Habitat, et lui permettre d'accroître son patrimoine, un prêt de 1,5 M€ a été accordé en 2021 et versé en 2022 afin d'acquérir la société de Promotion Immobilière et Immobilière (PMI) détenant 34 logements de petite taille avec des loyers maîtrisés. Ce prêt sans intérêt est remboursable au 31 décembre 2023.

**4.2.2.3. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Une provision pour dépréciation peut être constituée pour couvrir les risques de non recouvrement.

DÉPRÉCIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	31 déc. 2021	Dotations	Reprises	31 déc. 2022
<b>PARTICIPATIONS</b>				
<b>Titres de participation</b>	<b>1 848</b>		<b>1 848</b>	
. SCA Caritas Habitat	848		848	
. SCI Rosier rouge	1 000		1 000	
<b>Apports associatifs</b>	<b>107</b>		<b>25</b>	<b>82</b>
. Association familiale handicapés physiques	27			27
. Association Aire	52			52
. Autres apports	28		25	3
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 955</b>	<b>-</b>	<b>1 873</b>	<b>82</b>
<b>PRÊTS</b>				
Prêts à associations et autres				
. Habitats solidaires	300			300
. REH SAS		680		680
. Agence immobilière sociale (AIS)	50			50
. Autres prêts	20		20	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>370</b>	<b>680</b>	<b>20</b>	<b>1 030</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Dépôts et cautionnements versés	2			2
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 327</b>	<b>680</b>	<b>1 893</b>	<b>1 114</b>

Au cours de l'année 2022, les dépréciations concernant les immobilisations suivantes, ont été reprises :

Titres de participation :

- ▶ Caritas Habitat : suite à la signature d'une convention cadre de partenariat avec Caritas Habitat en juin 2022, qui marque la volonté du Secours Catholique d'assurer le développement et la stabilité de la foncière, la provision des titres (0,8 M€) initialement constituée pour tenir compte de la situation nette comptable, a été reprise ;
- ▶ SCI « Rosier rouge » : la provision des titres initialement enregistrée (1 M€) a été reprise compte tenu de la valeur estimée du terrain au 31 décembre 2022 qui est supérieure à la valeur d'apport ;

Les dépréciations concernant les immobilisations suivantes ont été dotées ou maintenues :

Prêts :

- ▶ Le prêt accordé à « Réseau Eco Habitat SAS » a été provisionné à hauteur de 680 k€, suite aux chantiers non réalisés par rapport au plan prévisionnel qui ne seront pas financés et dont le rattrapage est en cours d'instruction, et du coût plus élevé que prévu des travaux ;
- ▶ La provision du prêt accordé à la SCIC « Habitat solidaire », dotée à 100 %, (0,3 M€) a été maintenue, compte tenu de la situation de difficulté financière de « Habitat solidaire ».

## 4.2.3. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote- part du capital détenue (en %)	Valeur comptable au 31 déc. 2022 des titres détenus		Chiffre d'affaires (H.T.) du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Observations
				Brute	Nette			
<b>PARTICIPATIONS &gt; 10 %</b>								
SCA CARITAS HABITAT 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 813 316 320	14 992	1 145	58,25%	8 732	8 732	398	0	(1)
SASU CARITAS HABITAT GESTION 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 812 604 510	5	-4	100,00%	5	5	0	-2	(1)
SCI ROSIER ROUGE 106, rue du Bac 75007 PARIS RCS Paris 821 819 299	1 820	209	54,95%	1 000	1 000	30	30	(1)
SC ÉSIS 17, avenue Hoche 75008 PARIS SIREN 450240551	3 935	727	9,15%	366	366	248	289	(2) (3)
SCIC SAS CITES COOP 72 rue Orfila 75020 PARIS RCS Paris	50		30,00%	15	15			(4)
SAS VOSGES RURALITÉS SERVICES 6, rue du Général Chérin 88100 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES RCS Epinal 904 861 457	12	72	16,67%	2	2	201	72	(5)
<b>PARTICIPATIONS &lt; 10 %</b>								
<b>TOTAL</b>				<b>10 120</b>	<b>10 120</b>			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2022.

(2) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2021.

(3) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme. Aucune caution ou aval n'a été donné à l'organisme.

(4) Constitution en 2022, pas encore de bilan.

(5) Constitution en 2021, situation intermédiaire 30/06/2022.



### 4.3. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée.

### 4.4. CRÉANCES

#### 4.4.1. ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES

Ce tableau présente l'ensemble des créances, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
. Prêts à associations et autres	5 078	1 872	3 206
. Prêts et avances permanentes au personnel	132	100	32
. Dépôts et cautionnements	678	66	612
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5 888</b>	<b>2 038</b>	<b>3 850</b>
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
. Créances reçues par legs ou donations	18 673	18 673	
. Subventions d'exploitation à recevoir	5 382	4 702	680
. Autres créances	3 712	3 712	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>27 767</b>	<b>27 087</b>	<b>680</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 326</b>	2 306	20
<b>TOTAL</b>	<b>35 981</b>	<b>31 431</b>	<b>4 550</b>

Le poste « Créances reçues par legs et donations » correspond aux espèces, actifs bancaires et actifs financiers inscrits dans les dossiers provenant de legs ou de donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.

#### 4.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS À L'ACTIF

Ce tableau présente la part à l'actif des charges et produits d'exploitation rattachés à l'exercice, contenue dans les créances.

ACTIF (en milliers d'euros)	2022	2021
<b>AUTRES CRÉANCES</b>		
Produits à recevoir	828	1 539
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	2 326	2 704
<b>TOTAL</b>	<b>3 154</b>	<b>4 243</b>

#### 4.4.3. CRÉANCES EN DEVISES

Les créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2022. Les créances de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

### 4.5. TRÉSORERIE

#### 4.5.1. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leurs cours de clôture sont inférieurs. Le montant des produits financiers générés au titre de 2022 par les placements s'élève à 669 k€.

En milliers d'euros	31 déc. 2021	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2022	Estimation 31 déc. 2022	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Placements à court terme	14 000	13 000	14 000	13 000	13 000		
Placements à moyen terme	13 430	0	0	13 430	12 905		525
Placements à long terme	20 035	4 191	0	24 226	24 290	389	325
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>	<b>47 465</b>	<b>17 191</b>	<b>14 000</b>	<b>50 656</b>	<b>50 195</b>	<b>389</b>	<b>850</b>
Intérêts courus non échus	51	145	51	145			
Valeurs mobilières de placement	<b>47 516</b>	<b>17 336</b>	<b>14 051</b>	<b>50 801</b>			

Les placements à court terme sont constitués de trois comptes à terme de 13 M€ acquis courant 2022.

Les placements à moyen terme sont constitués d'un fonds commun de placement de 8,4 M€ et d'un compte à terme pour 5 M€. Les placements à long terme sont constitués de huit contrats de capitalisation, pour un montant total de 20,9 M€ (dont deux acquis en 2022 de 2 M€ chacun), et d'un placement dans une SCPI pour 3,3 M€.

#### 4.5.2. DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées de cinq livrets (14,3 M€), des comptes bancaires (18,2 M€, dont un compte courant rémunéré de 6,7 M€), des caisses (0,5 M€) et des dons de l'exercice 2022 dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année 2023 (8,6 M€), soit un total de 41,7 M€.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2022.

#### 4.5.3. TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

Au 31 décembre 2022, les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités », qui représentent la trésorerie de l'association, sont constitués de sommes portant rémunération investies dans des contrats de placements (50,7 M€) ou placées sur des livrets et compte courant rémunérés (21 M€). Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus représentent un total de 71,9 M€, soit 78 % du total de ces postes.

En milliers d'euros	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Valeurs mobilières de placement	50 656	47 465
Disponibilités placées	21 074	32 078
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>71 730</b>	<b>79 543</b>
Intérêts courus non échus	145	51
<b>TOTAL</b>	<b>71 875</b>	<b>79 594</b>

Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés principalement en fonction d'une approche éthique et de sécurité.

#### 4.6. MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

Actif	31 déc. 2021	DOTATIONS	REPRISES	31 déc. 2022
<b>Immobilisations corporelles</b>				
. Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	289	186	258	217
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>289</b>	<b>186</b>	<b>258</b>	<b>217</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
. Dépôts et cautionnements	2			2
. Prêts siège et délégations	370	680	20	1 030
. Titres de participation	1 955		1 873	82
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 327</b>	<b>680</b>	<b>1 893</b>	<b>1 114</b>
<b>Actif circulant</b>				
. Valeurs mobilières de placement	340	509		849
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>340</b>	<b>509</b>	<b>0</b>	<b>849</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 956</b>	<b>1 375</b>	<b>2 151</b>	<b>2 180</b>

## 5. PRÉSENTATION DU PASSIF DU BILAN

### 5.1. FONDS PROPRES

Les « **Fonds propres** » sont composés de la « **Situation nette** » et des « **Subventions d'investissements** ». Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

Le total des « **Fonds propres** » est de 134 874 k€, pour un actif net immobilisé de 105 165 k€.

(En milliers d'euros)	Solde 1 <sup>er</sup> janvier. 2022	Affectation du résultat 2021	Entrées ou apports en 2022	Sorties ou reprises en résultat 2022	Résultat 2022	Solde 31 déc. 2022
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>50 719</b>	<b>291</b>				<b>51 010</b>
Fonds statutaires	50 719	291				51 010
<b>RÉSERVES</b>	<b>80 384</b>	<b>2 617</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>83 000</b>
Réserves en fonds de roulement	46 221	2 578				48 799
Fonds de réserve	34 163	38				34 201
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>2 907</b>	<b>-2 907</b>			<b>-5 055</b>	<b>-5 055</b>
<b>Situation nette</b>	<b>134 010</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-5 055</b>	<b>128 955</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 449</b>		<b>1 686</b>	<b>216</b>		<b>5 919</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>138 459</b>	<b>0</b>	<b>1 686</b>	<b>216</b>	<b>-5 055</b>	<b>134 874</b>

#### 5.1.1. SITUATION NETTE

##### 5.1.1.1. DÉFINITION DES POSTES CONSTITUANT LA SITUATION NETTE

Le poste « **Fonds propres sans droit de reprise** » (51 M€) contient les fonds propres précisés par les statuts, à l'article 13, et actualisés selon les règles de gestion adoptées par l'association.

Le poste « **Réserves** » (83 M€) correspond à l'article 15 des statuts et regroupe :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (49 M€), dont l'objet est d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (34 M€) qui représente les réserves dont dispose librement l'association après l'affectation du résultat.

##### 5.1.1.2. MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Le résultat de l'exercice précédent, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « **Fonds de réserve** ».

Les postes des « **Fonds propres** » sont mis à jour par prélèvement ou par apport au « **Fonds de réserve** », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le conseil d'administration du 5 mars 2015 et l'assemblée générale du 14 juin 2022 :

- ▶ Le poste « **Fonds statutaires** » – relatif à la dotation liée à l'article 13, alinéa 5 des statuts – est ajusté du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
- ▶ Le poste « **Réserve de fonds de roulement** », correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant.

Le résultat de l'exercice du secteur lucratif, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

### 5.1.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les fonds propres sont également mouvementés par les opérations liées au poste « Subventions d'investissements » (5,9 M€). Il enregistre les subventions reçues pour le financement de biens inscrits à l'actif immobilisé et dont le total du projet d'investissement est supérieur à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les subventions d'investissements sont reprises au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée sur les investissements qu'elles financent.

En milliers d'euros	SOLDE AU 1 <sup>er</sup> janv. 2022	Acquisitions	Ajustement sur projet	Quote-part de subv. virée au résultat	SOLDE AU 31 déc. 2022
Subventions d'investissement	6 044	1 732	-45		7 730
Subventions d'inv. Inscrites au résultat	-1 595			-216	-1 810
<b>TOTAL SUBV. D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 449</b>	<b>1 732</b>	<b>-45</b>	<b>-216</b>	<b>5 919</b>

### 5.1.3. MOUVEMENTS DES FONDS PROPRES CONCERNANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Les mouvements des postes relatifs à l'affectation du résultat de 2022 qui seront en délibération à l'assemblée générale du 13 juin 2023, sont présentés ci-dessous :

- ▶ **Affectation du résultat au fonds de réserve** (- 5 055 k€), comprenant :
  - Résultat du secteur non lucratif (- 5 830 k€) ;
  - Résultat du secteur lucratif (775 k€).
- ▶ **Mise à jour des fonds statutaires** (- 506 k€) relative à la dotation de l'article 13, alinéa 5, correspondant à l'affectation du dixième du résultat.
- ▶ **Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement »** en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2023, soit 4 763 K€, par prélèvement au fonds de réserve, portant la réserve de fonds de roulement à 53 562 K€.

Le Fond de réserve après l'affectation du résultat et la mise à jour des fonds propres est de 24 889 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2022 Avant affectation	Affectation du résultat 2022	Mise à jour des fonds propres	Solde au 31 déc. 2022 Après affectation
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>51 010</b>	<b>0</b>	<b>-506</b>	<b>50 504</b>
<b>Fonds statutaires</b>	<b>51 010</b>		<b>-506</b>	<b>50 504</b>
. Art. 13, alinéa 1	0			0
. Art. 13, alinéa 2	46 204			46 204
. Art. 13, alinéa 4	2			2
. Art. 13, alinéa 5	4 804		-506	4 298
<b>Réserves</b>	<b>83 000</b>	<b>-5 055</b>	<b>506</b>	<b>78 451</b>
Réserves de fonds de roulement	48 799		4 763	53 562
Fonds de réserve	34 201	-5 055	-4 257	24 889
<b>Excédent ou déficit</b>	<b>-5 055</b>	<b>5 055</b>		<b>0</b>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>128 955</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>128 955</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>5 919</b>			<b>5 919</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>134 874</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>134 874</b>

## 5.2. FONDS REPORTÉS ET FONDS DÉDIÉS

### 5.2.1. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS, DONATIONS ET DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT (DTU)

Les fonds reportés liés aux legs et donations représentent la partie des ressources constatée en produit d'exploitation à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date de signature de la donation, et qui n'est pas réalisée à la clôture de l'exercice.

Les fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit (DTU) représentent la partie des revenus attendus à la signature de la DTU, non encore perçus. Au cours de l'exercice, les fruits de la donation temporaire sont comptabilisés en produit selon leur nature, et le fonds reporté est amorti au fur et à mesure.

VARIATION DES FONDS REPORTÉS (en milliers d'euros)	1 <sup>er</sup> janv. 2022	Report	Utilisation	Amort.	31 déc. 2022
Fonds reportés legs et donations	38 472	21 593	23 078		36 987
Fonds reportés DTU	223	-		65	158
<b>TOTAL DES FONDS REPORTÉS</b>	<b>38 695</b>	<b>21 593</b>	<b>23 078</b>	<b>65</b>	<b>37 145</b>

### 5.2.2. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel ou par une convention pour financer des projets d'exploitation définis ou des projets d'investissement.

Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés.

Fonds dédiés (en milliers d'euros)	31 Déc. 2021	Transferts	Dotations	Reprises utilisées	31 Déc. 2022
<b>Subventions d'exploitation</b>					
. Projet France	783		375	527	631
. Projet international	313	-2	805	311	805
<b>Dons, participations et mécénats</b>					
. Projet France	3 444		748	790	3 402
. Projet international	187	2	3 594	172	3 611
. Projet investissement	219		315	34	500
<b>Contributions financières</b>					
. Projet France	876	160	245	675	606
. Projet international	74		50	75	49
. Projet investissement	1 130	-160	693	69	1 594
<b>Legs et donations</b>					
. Projet France	920		373	154	1 139
. Projet international	568		231	178	621
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 514</b>	<b>0</b>	<b>7 429</b>	<b>2 985</b>	<b>12 958</b>

Les fonds affectés à des investissements sont inscrits en fonds dédiés pour les montants collectés associés à des projets d'investissement supérieurs à 30 k€. Lors de la mise en service du bien, les fonds dédiés portant sur les investissements sont repris au compte de résultat selon la durée d'amortissement pratiquée des biens qu'ils financent. Les natures de ressources donnant lieu à comptabilisation de fonds dédiés sont les dons, les conventions de mécénats ou de contributions financières, et les legs.

Les fonds dédiés qui ont fait l'objet de peu de dépenses sur plusieurs exercices s'élèvent à 333 K€ pour la France et à 15 K€ pour l'international.

En 2022, 6,4 M€ ont été collectés pour répondre aux situations d'urgence en Ukraine. Au 31 décembre, les fonds restant à employer sont de 3,6 M€.

### 5.3. MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF

Provisions (en milliers d'euros)	31 déc. 2020	Dotations	Reprises utilisées	31 déc. 2021
<b>PROVISIONS SUR RISQUES</b>				
. Provisions sur litiges legs et assurances vie	195		86	110
. Provisions pour risques d'emploi	210	194	112	292
. Autre provisions pour risques	162	276	37	401
<b>TOTAL PROVISIONS SUR RISQUES</b>	<b>568</b>	<b>470</b>	<b>235</b>	<b>803</b>
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>				
. Provisions pour charges sur legs et donations	173	28	11	190
. Prime décennale	627		82	545
<b>TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>800</b>	<b>28</b>	<b>93</b>	<b>735</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 368</b>	<b>498</b>	<b>328</b>	<b>1 538</b>

## 5.4. DETTES

### 5.4.1. ÉCHÉANCIER DES DETTES

Ce tableau présente l'ensemble des dettes, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances	Échéances	
		À moins d'un an	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières assimilées	242	3	239	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 226	6 226		
Dettes des legs et donations	11 527	11 527		
Dettes fiscales et sociales	11 000	11 000		
Autres dettes	9 874	9 874		
Produits constatés d'avance	1 525	1 333	18	174
<b>TOTAL</b>	<b>40 394</b>	<b>39 963</b>	<b>257</b>	<b>174</b>

Le poste « **Emprunts et dettes financières assimilées** » (0,2 M€) est essentiellement constitué d'un fonds de garantie sociale pour des prêts et d'un fonds pour des microcrédits Véhicules Propres, partagés avec BPI France.

Le poste « **Dettes Legs et Donations** » (11,5 M€) correspond aux dettes rattachées aux legs et donations présentés au conseil d'administration, et dont la contrepartie est inscrite en fonds reportés.

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (11 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste « **Autres dettes** » (9,9 M€) est principalement constitué des projets internationaux engagés non réglés pour 6,1 M€, ainsi qu'une aide financière en faveur de Cités Caritas (1 M€) et des fonds d'équilibre restant à verser à Caritas Habitat, 1,9 M€, résultant de deux conventions de partenariat pour soutenir le développement de Caritas Habitat. Un soutien financier a été octroyé à hauteur de 830k€ au titre de 2022.



### 5.4.2. RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET DES PRODUITS AU PASSIF

Ce tableau présente la part au passif des charges et produits d'exploitation rattachée à l'exercice, contenue dans les dettes.

Passif (en milliers d'euros)	2022	2021
<b>Dettes fournisseurs</b>		
Fournisseurs - factures non parvenues	1 585	1 937
	<b>1 585</b>	<b>1 937</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Subventions à reverser	0	3
Personnel - charges à payer	4 712	4 408
Charges sociales sur personnel à payer	2 503	2 339
	<b>7 215</b>	<b>6 750</b>
<b>Autres dettes</b>		
Charges à payer	1 007	1 176
	<b>1 007</b>	<b>1 176</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>1 525</b>	<b>2 854</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 332</b>	<b>12 717</b>

### 5.4.3. DETTES EN DEVICES

Les dettes de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros au taux du 31 décembre 2022. Les dettes de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

## 6. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 6.1. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Ce tableau présente le montant des concours publics et des subventions d'investissement et d'exploitation octroyés au cours de l'exercice, par catégorie de financeurs.

En milliers d'euros	Concours publics	Subventions d'investissement	Subventions d'exploitation	Total 31 déc. 2022
Collectivités territoriales		419	4 937	5 356
Collectivités publiques	187	20	4 347	4 554
État		1 432	3 114	4 546
Organismes européens		4	18	22
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>1 874</b>	<b>12 416</b>	<b>14 478</b>

## 6.2. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » regroupe plusieurs comptes afin de mesurer les sommes réellement encaissées sur l'exercice. Le tableau ci-après détaille le contenu du poste pour l'exercice 2022.

Legs, donations, assurances vie	Montant (en milliers d'euros)
Montants perçus par les assurances vie	13 772
Montants des legs et donations en fonds à reporter	11 867
Prix encaissés legs et donations destinés à être cédés	26 934
Reprise des dépréciations d'actifs	258
Reprise charges pieuses et funéraires	11
Utilisation des fonds reportés	23 078
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>75 920</b>
VNC des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés ou vendus	13 423
Quote-parts legs ou donations reversées	100
Dotations aux dépréciations d'actifs	186
Dotations charges pieuses et funéraires	28
Report des fonds reportés	21 594
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>35 331</b>
<b>SOLDE</b>	<b>40 589</b>

## 6.3. RÉMUNÉRATIONS

### 6.3.1. RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERS DE DÉLÉGATION

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de mission remboursés en 2022 aux administrateurs, dans le cadre de leur mandat, ont été de 14,3 k€.

### 6.3.2. RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantages en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2022 est de 263 k€.

## 6.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est un excédent de 1 025 k€, au 31 décembre 2022. Il est constitué principalement des opérations en capital relatives aux produits de cessions d'immobilisations (1,3 M€) compensées par des opérations de gestion notamment une contribution financière d'équilibre de 0,2 M€ de Caritas Habitat.

## 6.5. RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés, à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SASU « Caritas Habitat gestion ». Les produits issus de ce secteur (893 k€) sont relatifs à la reprise des provisions sur titre de Caritas Habitat (848 k€),

aux produits de la location des bureaux nécessaires à l'activité de Caritas Habitat (40k€) et à la vente de produits sur le site internet maintenu par DAKTARI (5k€). Compte tenu des charges locatives et d'un soutien destiné à la coproduction d'un film à caractère social (100k€), le secteur lucratif dégage un résultat de 775 k€.

## 6.6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 s'élèvent à 168 k€ TTC.

## 6.7. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et biens reçus en nature sont enregistrées dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

### 6.7.1. BÉNÉVOLAT

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passé, sont issues de l'application « Gestion des acteurs par activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre pour laquelle le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2022 est estimé à 59 700, contre 58 900 en 2021.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de douze extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément le temps passé par les bénévoles engagés pour une courte durée, le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou en recherche de sens.

La valorisation du temps passé est effectuée sur la base du Smic au 31 décembre de l'année, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu, à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 178 M€ en 2022, contre 176 M€ en 2021.

### 6.7.2. MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences s'élève à 1,9 M€ en 2022 contre 1,3 k€ en 2021. Il concerne principalement des partenariats avec la Fondation Orange (627 k€), la Banque de France (300k€) et Michelin (290 k€).

### 6.7.3. PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature reçus (1077 k€) sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables remis principalement par des entreprises sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie « Charges » au pied du compte de résultat, en « Secours en nature » (100 k€) et en « Mise à disposition de biens » (977 k€).

Des « chèques-vacances » sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets de vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année est de 0,4 M€.

## 7. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

#### 7.1.1. ENGAGEMENTS REÇUS

Les immeubles apportés à Cités Caritas (anciennement dénommée « Association des cités du Secours Catholique » (ACSC)) sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

#### 7.1.2. ENGAGEMENTS DONNÉS ET AUTRES SOUTIENS ACCORDÉS À DES PARTENAIRES

Le conseil d'administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques, ni d'engagement autre que ceux figurant aux points 7.1.2.1 à 7.1.2.9.

##### 7.1.2.1. FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la Fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la Fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, est de 5 M€.

La Fondation a attribué au Secours Catholique 2,6 M€ en 2022 pour financer des projets en France et à l'international.

##### 7.1.2.2. CITÉS CARITAS

Cités Caritas, a pour mission d'accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires de la mission générale du Secours Catholique.

Le Secours Catholique a participé au fonctionnement de Cités Caritas au titre de 2022, à hauteur de 1 M€.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution au titre du remboursement d'un prêt de 284 k€ souscrit en 2001 et remboursable en trente ans, consenti par le Groupement National des Organismes Sanitaires et Sociaux pour l'Aide au Logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la Cité Bethléem qui fait partie de Cités Caritas. Au 31 décembre 2022, l'engagement est de 87 K€.

##### 7.1.2.3. CENTRE D'ENTRAIDE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS (CEDRE)

Le Secours Catholique – dont une partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés est assurée par un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du CEDRE – s'est engagé vis-à-vis de la Ville de Paris, à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement, calculé sur la base du dernier loyer versé, s'élève à 453 k€.

##### 7.1.2.4. AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE CARITAS ÎLE-DE-FRANCE

L'Agence immobilière sociale Caritas Île-de-France a été créée en 2018, en partenariat avec les membres du réseau Caritas France, dans le cadre de la lutte contre le mal-logement. Il a été décidé, début 2022, de ne pas poursuivre son activité.

En mars 2022, le conseil d'administration a autorisé l'octroi d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 172 k€ permettant d'assurer son fonctionnement jusqu'à sa dissolution.

Le prêt de 50 k€ accordé en 2021 pour compléter le dispositif de soutien, a été totalement provisionné et une provision pour risque de 113 k€ demeure, correspondant aux frais encore dus pour sa dissolution.

La liquidation de l'association est en cours de réalisation au 31 décembre 2022.

##### 7.1.2.5. FONDATION JEAN RODHAIN

La Fondation Jean Rodhain a été créée en 1981 pour contribuer à la réflexion chrétienne sur la charité, promouvoir l'étude de la théologie de la charité dans les recherches universitaires, développer le dialogue avec les acteurs de

terrain et partir de la parole des pauvres.

Le Secours Catholique a attribué une aide financière de fonctionnement de 80 k€ à la Fondation Jean Rodhain au cours de l'exercice 2022.

#### 7.1.2.6. FONDS SOCIAL DE GARANTIE (FSG)

Le fonds social de garantie est enregistré au passif du bilan au poste « Emprunts et dettes financières assimilées ». Il s'élève à 210k€ est constitué de deux fonds :

- ▶ En mars 2006, une convention a été signée portant abondement conjoint avec la Caisse des dépôts et consignations d'un fonds de garantie par le fonds de cohésion sociale. En décembre 2019, une nouvelle convention avec la banque BPI France, nouveau gestionnaire de ce fonds, a été signée. Depuis 2006, la dotation totale du fonds, abondée à part égale entre les signataires, s'élève à 884 k€. Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Compte tenu des appels en garantie et d'un abondement de 184k€ courant 2022, le FSG est évalué à 220 k€ au 31 décembre 2022 (soit 110k€ pour la part du Secours Catholique) et l'encours de prêts bancaires est de 1 457 k€, contre 1 450 k€ en 2021. Le risque encouru globalement sur le FSG est estimé à 126 k€, compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,68%. La quote-part du risque encouru revenant au Secours Catholique est de 63 k€.
- ▶ En février 2022, une nouvelle convention a été signée avec BPI France portant sur un Fonds de Cohésion Sociale pour le microcrédit Véhicules Propres. La dotation du fonds, abondée à part égale entre les signataires, s'élève à 200k€ au 31 décembre 2022 (soit 100k€ pour la part du Secours Catholique). Ce fonds est destiné à couvrir le remboursement de micro-crédits souscrits par des personnes en difficulté pour l'achat ou la location d'un véhicule propre, neuf ou d'occasion. Aucun dossier n'est en cours au 31 décembre 2022.

#### 7.1.2.7. KAORI

Par décision du conseil d'administration en mai 2021, le Secours Catholique a créé une association d'épargnants responsables et solidaires, Kaori, pour répondre à la nécessité de mettre la finance au service de l'intérêt général. Cette association offre aux adhérents la possibilité d'épargner dans le respect de normes rigoureuses d'investissement socialement responsable (ISR) sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Dans le cadre d'une convention établie conjointement le 5 septembre 2022, le Secours Catholique a octroyé à Kaori une aide financière de 500 k€ en 2022 pour couvrir ses coûts de fonctionnement.

#### 7.1.2.8. SOLIDARAUTO

Solidarauto est une fédération de garages solidaires créés par des délégations du Secours Catholique visant à faciliter l'insertion professionnelle et sociale par l'entretien, la réparation et la location de véhicules, ainsi que la vente de véhicules d'occasion.

Le Secours Catholique a accordé une contribution financière de 80k€ au titre de 2022.

#### 7.1.2.9 CARITAS HABITAT

Poursuivant sa mission en faveur de la création et du développement de structures à vocation sociale, le Secours Catholique a créé en 2016 la foncière sous forme juridique d'une SCA, Caritas Habitat, pour répondre spécifiquement aux situations de précarité et d'exclusion sociale. Son activité est centrée sur l'accueil, le logement, l'hébergement et l'insertion.

Une convention de partenariat a été signée en 2022 portant sur la période 2022-2027, pour soutenir et assurer le développement de la structure, après une convention assurant l'équilibre financier entre 2019 et 2022. Elle définit le cadre du partenariat, les modalités de soutien financier, et les engagements réciproques de chacune des parties en conformité avec la mission sociale de l'association et en lien avec le réseau Caritas France.

Dans ce cadre, un engagement financier de 0,8 k€ a été attribué au cours de l'exercice 2022.

### 7.1.3. ENGAGEMENTS SUR DES PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le conseil d'administration, dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs, sont décrits dans le tableau suivant :

Engagements pris sur projets internationaux	31 déc. 2021	Diminutions	Tranches 2022 reportées	Augmentations	2023	2024	2025	2026	Total
Développement	11 270 419	5 485 161	921 153	6 105 401	7 797 156	4 541 144	234 593	60 000	12 632 893
Renforcement des partenaires	1 392 637	1 049 131	6 816	1 248 901	1 178 802	437 399	0	0	1 616 201
Plaidoyer	616 285	404 285	0	62 000	404 941	31 000	0	0	435 941
Urgences	464 103	464 103	0	960 776	679 332	281 444	0	0	960 776
<b>TOTAL</b>	<b>13 743 444</b>	<b>7 402 680</b>	<b>927 969</b>	<b>8 377 078</b>	<b>10 060 231</b>	<b>5 290 987</b>	<b>234 593</b>	<b>60 000</b>	<b>15 645 811</b>

### 7.1.4. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Au cours de l'exercice 2022, le Secours Catholique a souhaité réévaluer cet engagement avec l'aide du cabinet actuair Diot-Siaci. La méthode de calcul et les hypothèses actuarielles ont été actualisées :

- ▶ il a été procédé à une correction du calcul sur la base du barème prévu dans l'accord d'entreprise n°12 du 28/11/1988 appliqué en cas de départ volontaire des salariés à la retraite à 65 ans. L'indemnité de retraite est égale à 1/10ème de mois par année d'ancienneté, auquel est ajouté 1/15ème de mois par année d'ancienneté au-delà de 10 ans ;
- ▶ cette indemnité est pondérée selon le taux de probabilité de rester dans l'association jusqu'à 65 ans, déterminé en fonction de la catégorie socio-professionnelle et de l'âge des salariés ;
- ▶ l'indemnité a été actualisée selon différentes hypothèses actuarielles : le taux d'inflation anticipé sur le moyen terme retenu est de 2,50 % au 31 décembre 2022 et le taux d'actualisation retenu, en référence à un indice € Corporates AA de maturité 10 ans et plus, est de 3,75 % au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2021, l'engagement évaluait l'indemnité à 12 M€. La correction apportée, appliquée en fonction des hypothèses actuarielles de 2021, l'évalue à 6,2 M€. L'écart provient principalement de la correction du barème, de l'application de la nouvelle table de turnover et du changement du taux d'actualisation.

Au 31 décembre 2022, l'engagement est évalué à 5 M€ contre 12 M€ à la fin de 2021.

### 7.1.5. AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Les constructions figurent au bilan pour un montant brut de 2,9 M€ et pour un montant net de 0,9 M€. Ils sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux (en milliers d'euros)	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
Saintes (rue G.-Clémenceau)	févr. 68	99 ans	18	-
Épinal (rue A.-Colle)	avr. 77	40 ans	171	-
Gérardmer (rue Carnot)	déc. 96	99 ans	89	2
Paris (Cèdre)	juil. 89	61,25 ans	915	255
La-Seyne-Sur-Mer (rue G.-Philippe)	juil. 88	50 ans	33	-
Dijon (bd voltaire)	avr. 18	18 ans	490	-
Nogent-Le-Rotrou (rue P.-Deschanel)	févr. 07	50 ans	117	15
Mamoudzou (rue de l'Hôpital)	avr. 15	90 ans	1 035	652
<b>TOTAL</b>			<b>2 868</b>	<b>924</b>

Par ailleurs, un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de trente-cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### 7.2. ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

L'effectif mensuel moyen des personnes présentes, hors effectif sous contrat local, est de 953 en 2022 contre 920 en 2021, et est réparti par catégorie selon le tableau suivant :

Effectif présent mensuel moyen	2022	2021
Cadres	543	496
Techniciens et agents de maîtrise	389	404
Employés	21	20
<b>TOTAL</b>	<b>953</b>	<b>920</b>

Effectif en équivalent temps plein mensuel moyen	2022	2021
Cadres	536	489
Techniciens et agents de maîtrise	376	389
Employés	13	12
<b>TOTAL</b>	<b>925</b>	<b>890</b>

Les effectifs sous contrat local sont :

- ▶ Neuf personnes à la Maison d'Abraham de Jérusalem ;
- ▶ Trois personnes à la délégation de Nouméa.

## 8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce tableau présente le compte de résultat par nature selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination.

Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité (GP) et les produits non liés à la générosité (NGP), et la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

La définition des missions sociales a été adoptée par le conseil d'administration du 5 mars 2009. Le comité d'audit est chargé de veiller au suivi de la définition des missions sociales, des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, de leur mise à jour, selon des événements exceptionnels ou rendue nécessaire par l'évolution réglementaire ou économique, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur la méthodologie et son contenu.

Les règles de gestion permettant d'établir le CROD ont été présentées au comité d'audit en 2020 qui a donné un avis favorable.

### 8.1. ELABORATION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Les règles d'élaboration n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

#### 8.1.1. PRODUITS PAR ORIGINE

Tous les produits sont enregistrés sous des comptes par nature et sous des « codes ressources » correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.

Les produits d'exploitation sont qualifiés selon leur nature « Générosité du public » (GP) ou « Non générosité du public » (NGP).

##### 8.1.1.1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits liés la générosité du public (GP) comprennent principalement les dons des particuliers et les abandons de frais des bénévoles, les legs et le mécénat.

Le poste « Autres produits liés à la GP » regroupe les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application d'un ratio GP/NGP dédié aux opérations financières ou aux investissements corporels et incorporels (cf. paragraphe 8.1.3).

##### 8.1.1.2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Les produits non liés à la générosité du public (NGP) comprennent principalement les contributions financières issues d'associations ou de fondations.

Le poste « Autres produits non liés à la GP » regroupe principalement les participations d'activités, le produit des locations d'immeubles ou la mise à disposition de personnel.

Une quote-part des produits financiers est inscrite à ce poste ainsi qu'une quote-part des plus-values ou moins-values nettes sur cession des immobilisations par application d'un ratio GP/NGP dédié aux opérations financières ou aux investissements corporels et incorporels (cf. paragraphe 8.1.3).

##### 8.1.1.3. RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ».



C'est le cas de la campagne de collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et afin de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié, en fonction de chaque situation.

## 8.1.2. CHARGES PAR DESTINATION

### 8.1.2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'application de gestion est structurée autour des « actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association. Toutes les charges sont affectées à une action, permettant ainsi d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs » permettant, d'une part, de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et, d'autre part, de la rattacher, au regard de ses caractéristiques, à un poste du compte de résultat par destination.

### 8.1.2.2. DÉFINITION DES POSTES DES CHARGES PAR DESTINATION

**Les missions sociales**, qui se structurent en « missions réalisées en France » et en « missions réalisées à l'étranger » sont présentées de manière détaillée au point 1.2 de l'annexe.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la gouvernance.

Les autres postes qui correspondent au poste du compte de résultat n'apportent pas de commentaires particuliers.

### 8.1.2.3. AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte de résultat par destination enregistre des charges engagées directement par l'entité pour leur réalisation et/ou des charges indirectes réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

### 8.1.2.4. AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action sont inscrites sur l'action considérée, quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et les dépenses assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi annuel des ressources. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause. Les antennes sont considérées comme des services décentralisés du siège et sont traitées en tant que tels.

La clé de répartition relative aux équipes, dont l'objet est de mener les activités d'aide et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci-après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation et par équipe, ainsi que la clé appliquée au siège pour l'année 2022.

Tableau en pourcentage	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
<b>Siège</b>	50	11	39
<b>Délégations</b>	76	8	16
<b>Équipes</b>	98	1	1

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* – dont l'objet est, d'une part, d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et, d'autre part, de collecter des ressources – est réparti à 80 % dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20 % dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

#### 8.1.2.5. AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements, selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- ▶ Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise ;
- ▶ Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte de résultat par destination, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

#### 8.1.2.6. AFFECTATION DES SALAIRES

Les principes d'affectation des salaires sont :

- ▶ Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.
- ▶ Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies par organisation, directions, délégations et antennes. La clé prédéfinie tient compte des orientations principales des métiers attachés à l'organisation et au regard des rubriques du CROD.
- ▶ Des spécifications sont apportées à certains métiers pour tenir compte de leurs caractéristiques, et notamment les postes liés à l'encadrement, afin de constater, dans le poste du CROD « Frais de fonctionnement », les activités de gouvernance, de gestion des ressources humaines ou de gestion financière.

Le tableau ci-après présente le résultat de la nouvelle répartition de la masse salariale, dans les postes du compte de résultat par origine et destination, après application des clés prédéfinies, en comparaison avec le résultat de la répartition de l'année 2022.

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonct.		TOTAL	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Siège	57%	57%	12%	13%	31%	30%	100%	100%
Délégations	88%	88%	5%	5%	8%	8%	100%	100%
Siège et délégations	76%	76%	7%	8%	17%	16%	100%	100%
<b>TOTAL MASSE SALARIALE</b>	<b>40 760</b>	<b>37 803</b>	<b>4 009</b>	<b>3 877</b>	<b>9 203</b>	<b>8 127</b>	<b>53 972</b>	<b>49 806</b>

### 8.1.3. RÉPARTITION GP ET NGP DES CHARGES D'EXPLOITATION, DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET DES OPÉRATIONS LIÉES AUX INVESTISSEMENTS

A partir du classement des ressources selon leur nature (exploitation, financier, ou investissement) et selon leur type (GP ou NGP), trois ratios sont déterminés et sont présentés dans le tableau suivant :

Ratios	2022		2021	
	GP	NGP	GP	NGP
<b>Exploitation</b>	83 %	17 %	85 %	15 %
<b>Financier</b>	90 %	10 %	92 %	8 %
<b>Investissement</b>	89 %	11 %	91 %	9 %

#### 8.1.3.1. RATIO D'INVESTISSEMENT

L'association ne dispose pas d'un outil permettant de suivre le financement des investissements bien par bien, selon la qualification GP et NGP. Des règles de gestion internes, fondées sur la comptabilité générale et analytique, ont été définies.

- ▶ Les ressources dédiées directement à un projet d'investissement corporel ou incorporel sont qualifiées de GP ou de NGP selon la nature du financement et de la comptabilité analytique. Les financements sur fonds propres sont qualifiés de GP dans la mesure où les autres ressources NGP sont considérées financer davantage les charges d'exploitation. Une pondération du ratio, fondée sur le cumul des investissements est effectuée pour tenir compte des variations exceptionnelles des natures de financement.
- ▶ Les charges et les produits liés aux investissements corporels et incorporels, sont répartis entre GP et NGP à partir du ratio d'investissement.

#### 8.1.3.2. RATIO D'EXPLOITATION

Le ratio d'exploitation qui répartit les charges d'exploitation entre GP et NGP, est issu du rapport entre les produits GP et NGP hors produits liés aux investissements et hors produits financiers.

#### 8.1.3.3. RATIO FINANCIER

Le ratio financier qui répartit les charges et les produits liés aux opérations financières entre GP et NGP, est issu du ratio d'exploitation dont ont été exclus les produits publics qui ne financent pas les opérations de placement ou les participations financières.

## 8.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>118 094 446</b>	<b>118 094 446</b>	<b>114 426 944</b>	<b>114 426 944</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	888	888	591	591
1.2 Dons, legs et mécénats	114 651 129	114 651 129	111 960 614	111 960 614
- Dons manuels	73 822 836	73 822 836	66 135 636	66 135 636
- Legs, donations et assurances-vie	40 588 917	40 588 917	45 721 308	45 721 308
- Mécénats	239 376	239 376	103 670	103 670
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 442 429	3 442 429	2 465 739	2 465 739
<b>2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>14 547 642</b>		<b>12 478 920</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 588 339		4 132 534	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 959 303		8 346 386	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>13 007 745</b>		<b>10 308 684</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRECIATIONS</b>	<b>2 211 590</b>	<b>1 968 143</b>	<b>1 052 610</b>	<b>898 296</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>	<b>2 985 011</b>	<b>1 329 303</b>	<b>3 275 338</b>	<b>2 176 485</b>
<b>TOTAL</b>	<b>150 846 434</b>	<b>121 391 892</b>	<b>141 542 496</b>	<b>117 501 725</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>106 979 836</b>	<b>89 102 924</b>	<b>96 685 653</b>	<b>82 792 728</b>
1.1 Réalisées en France	85 118 199	70 934 089	76 986 814	65 961 790
- Actions réalisées par l'organisme	80 964 734	67 486 713	73 561 984	63 039 040
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 153 465	3 447 376	3 424 830	2 922 750
1.2 Réalisées à l'étranger	21 861 637	18 168 835	19 698 840	16 830 938
- Actions réalisées par l'organisme	6 947 751	5 790 309	5 360 355	4 594 475
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	14 913 886	12 378 525	14 338 485	12 236 463
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>22 382 719</b>	<b>18 610 084</b>	<b>21 058 093</b>	<b>17 993 014</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	22 382 719	18 610 084	21 058 093	17 993 014
2.2 Frais de recherches d'autres ressources	0	0	0	0
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 297 524</b>	<b>14 425 682</b>	<b>16 159 012</b>	<b>13 872 567</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 659 531</b>	<b>1 460 678</b>	<b>897 073</b>	<b>789 489</b>
<b>5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>152 484</b>		<b>78 615</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>7 429 408</b>	<b>5 261 316</b>	<b>3 756 826</b>	<b>1 427 110</b>
<b>TOTAL</b>	<b>155 901 501</b>	<b>128 860 684</b>	<b>138 635 272</b>	<b>116 874 908</b>
<b>ÉCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-5 055 067</b>	<b>-7 468 792</b>	<b>2 907 224</b>	<b>626 817</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>180 789 877</b>	<b>180 789 877</b>	<b>178 439 331</b>	<b>178 439 331</b>
- Bénévolat	177 667 612	177 667 612	175 727 933	175 727 933
- Prestations en nature	2 253 308	2 253 308	1 430 108	1 430 108
- Dons en nature	868 957	868 957	1 281 290	1 281 290
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>	<b>366 045</b>		<b>304 010</b>	
- Dons en nature	366 045		304 010	
<b>TOTAL</b>	<b>181 155 922</b>	<b>180 789 877</b>	<b>178 743 341</b>	<b>178 439 331</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>170 322 774</b>	<b>169 963 270</b>	<b>168 632 765</b>	<b>168 328 755</b>
- Réalisées en France	169 896 276	169 539 814	167 933 668	167 629 658
- Réalisées à l'étranger	426 498	423 456	699 097	699 097
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>5 041 346</b>	<b>5 038 303</b>	<b>5 191 847</b>	<b>5 191 847</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 791 801</b>	<b>5 788 303</b>	<b>4 918 729</b>	<b>4 918 729</b>
<b>TOTAL</b>	<b>181 155 922</b>	<b>180 789 877</b>	<b>178 743 341</b>	<b>178 439 331</b>

### 8.3. CHARGES PAR DESTINATION AVEC VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Les charges par destination, agrégées à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, sont évaluées en 2022 à 337 M€.

2022	Flux financiers CROD répartis par activités	Bénévolat et autres contributions	Total	%
<b>Missions réalisées en france</b>	<b>85</b>	<b>170</b>	<b>255</b>	<b>75%</b>
. Action institutionnelle et plaidoyer	2	2	4	
. Animation	38	25	63	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	3	0	3	
. Lien social	7	27	34	
. Premier accueil	15	57	72	
. Insertion	7	30	37	
. Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires	4	27	31	
. Éveil et sensibilisation à la solidarité, communication	9	2	11	
<b>Missions réalisées à l'étranger</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>7%</b>
. Action institutionnelle et plaidoyer	1	0	1	
. Animation	2	0	2	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	2	0	2	
. Urgences internationales	5	0	5	
. Développement et réhabilitation	12	0	12	
<b>Frais de recherche de fonds</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>8%</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>22</b>	<b>7%</b>
<b>Engagement sur ressources affectées et autres provisions</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>156</b>	<b>181</b>	<b>337</b>	<b>100%</b>

## 8.4. RÉPARTITION DES PRODUITS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC AFFECTÉS ET NON AFFECTÉS

Ce tableau est établi à partir de la comptabilité analytique qui distingue les ressources affectées et non affectées en utilisant des codes ressource dédiés. Les charges rattachées aux produits, conformément à la présentation du CROD, sont déduites des ressources non affectées.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2022			Exercice 2021		
	Générosité du public	Affectés	Non affectés	Générosité du public	Affectés	Non affectés
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>118 094 446</b>	<b>9 607 736</b>	<b>108 486 710</b>	<b>114 426 944</b>	<b>3 110 471</b>	<b>111 316 473</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	888		888	591		591
1.2 Dons, legs et mécénats	114 651 129	9 303 668	105 347 461	111 960 614	3 085 287	108 875 327
- Dons manuels	73 822 836	8 305 977	65 516 859	66 135 636	1 321 049	64 814 587
- Legs, donations et assurances-vie	40 588 917	759 250	39 829 667	45 721 308	1 713 518	44 007 790
- Mécénats	239 376	238 441	935	103 670	50 720	52 950
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3 442 429	304 068	3 138 361	2 465 739	25 184	2 440 555
<b>2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>						
2.1 Cotisations avec contrepartie						
2.2 Parrainage des entreprises						
2.3 Contributions financières sans contrepartie						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public						
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>						
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 968 143</b>		<b>1 968 143</b>	<b>898 296</b>		<b>898 296</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>	<b>1 329 303</b>	<b>1 329 303</b>		<b>2 176 485</b>	<b>2 176 485</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>121 391 892</b>	<b>10 937 039</b>	<b>110 454 853</b>	<b>117 501 725</b>	<b>5 286 956</b>	<b>112 214 769</b>

## 8.5. TABLEAU SPÉCIFIQUE LIÉ À L'URGENCE CORONAVIRUS

### 8.5.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Lors de précédentes catastrophes (tsunami, Haïti) ayant un fort impact sur des actions d'urgence mises en place, sur la mobilisation de la générosité et sur l'attente des donateurs en matière de communication, et afin d'assurer l'objectif de transparence financière, le conseil d'administration avait approuvé des règles de gestion spécifiques pour la gestion des fonds reçus qui seraient applicables à toutes les urgences de grande ampleur, désignées comme telles par l'équipe de direction.

Ces règles ont été reprises et adaptées pour tenir compte de l'étalement de la crise Covid dans le temps, des effets sociaux durables sur les personnes les plus fragiles et de l'emploi des fonds dans un délai raisonnable. Le comité d'audit a donné un avis favorable aux évolutions de ces règles qui ont ensuite été décidées par le conseil d'administration de mai 2021 puis complétées en janvier 2023, afin d'autoriser l'élargissement de l'emploi des fonds aux actions qui s'inscrivent spécifiquement dans le prolongement de la crise sanitaire, et qui concourent à renouer le lien social (ex. Fratrnibus).

Le tableau qui recense les produits par origine et les dépenses par destination est présenté au point 8.5.2. afin de rendre compte de l'emploi des fonds. Le détail des missions sociales reprend les thématiques d'action comme elles ont été présentées et communiquées auprès des donateurs.

Sont retenues toutes les ressources issues de la générosité du public, des financeurs publics ou privés, des fondations... affectées selon leur volonté à l'opération urgence sanitaire liée au coronavirus, soit 12,8 M€ pour les années 2020 à 2022.

Les dépenses directes qui concernent les aides ou les moyens sanitaires et d'hygiène permettant de réaliser les aides aux personnes sont inscrites sous des actions spécifiques relatives à l'action « Coronavirus » (paniers solidaires, lutte contre la fracture numérique, Fraternoël...).

Les fonds ont été utilisés pour la période 2020 à 2022 à hauteur de 11,1 M€.

Les fonds non employés dédiés restant à employer sont de 1,7 M€ contre 2,4 M€ à la fin de l'année 2021.

Les principes suivants ont été appliqués uniquement l'année initiale de l'urgence en 2020 :

- ▶ Frais de recherche de fonds. Des frais de recherche de fonds directs avaient été déduits des ressources collectées uniquement lorsque les montants étaient significatifs ;
- ▶ Charges de personnel liées à l'animation. Pour tenir compte de l'engagement des métiers de l'animation sur le terrain pour assurer, en l'absence d'une partie importante des bénévoles confinés, une part des salaires du premier confinement 2020 avait été évaluée et imputée sur les ressources ;
- ▶ Dépenses de communication. Des dépenses directes de communications ont été financées par les ressources collectées ;
- ▶ Frais de fonctionnement. Aucun frais de fonctionnement n'est venu en diminution des ressources collectées en faveur de l'urgence sanitaire. Ce principe est applicable sur la durée de l'emploi des fonds ;
- ▶ Intérêts financiers. Au regard des sommes encaissées qui seraient inemployées et du taux de rémunération des placements en 2020 (0,30 % par an), le calcul d'un intérêt financier à rattacher à la collecte est non significatif et ce principe n'a pas été retenu.



## 8.5.2. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) LIÉ À L'URGENCE CORONAVIRUS

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION DE L'URGENCE CORONAVIRUS	2022	2021	2020	Total
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>15 340</b>	<b>300 750</b>	<b>3 492 035</b>	<b>3 808 125</b>
. Mécénats	0	0	447 269	447 269
. Dons, participations	15 340	300 750	3 044 766	3 360 856
<b>PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-12 500</b>	<b>95 000</b>	<b>1 493 056</b>	<b>1 575 556</b>
. Contributions financières	-12 500	95 000	1 493 056	1 575 556
<b>SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>40 598</b>	<b>649 917</b>	<b>6 732 319</b>	<b>7 422 834</b>
. Subventions	40 598	649 917	6 732 319	7 422 834
<b>SOUS TOTAL RESSOURCES</b>	<b>43 438</b>	<b>1 045 667</b>	<b>11 717 410</b>	<b>12 806 515</b>
<b>UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>745 718</b>	<b>954 337</b>		<b>1 700 055</b>
<b>TOTAL</b>	<b>789 156</b>	<b>2 000 004</b>	<b>11 717 410</b>	<b>14 506 570</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>Missions sociales réalisées en France</b>	<b>733 218</b>	<b>1 406 866</b>	<b>8 961 676</b>	<b>11 101 759</b>
. Alimentaire	99 704	422 103	5 955 160	6 476 967
. Accueil de jour	0	65 532	49 425	114 957
. Protection	31 019	384 488	464 455	879 962
. Vacances	0	0	250 000	250 000
. Fracture numérique	32 678	22 375	32 396	87 449
. Paniers solidaires	308 133	234 673	139 654	682 460
. Noël covid	0	183 551	206 039	389 590
. Animation	0	0	1 650 166	1 650 166
. Renouer le lien social: Aller-vers	247 530	0	0	247 530
. Autres	14 154	94 143	214 381	322 678
<b>FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26 601</b>	<b>26 601</b>
. Collectes, appels de fonds	0	0	26 601	26 601
<b>SOUS TOTAL EMPLOIS</b>	<b>733 218</b>	<b>1 406 866</b>	<b>8 988 277</b>	<b>11 128 360</b>
<b>REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>55 938</b>	<b>593 138</b>	<b>2 729 133</b>	<b>3 378 209</b>
<b>TOTAL</b>	<b>789 156</b>	<b>2 000 004</b>	<b>11 717 410</b>	<b>14 506 570</b>
<b>ENGAGEMENTS RESTANT À RÉALISER</b>	<b>1 678 154</b>	<b>2 367 935</b>	<b>2 729 133</b>	

## 9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

### 9.1. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est établi conformément au nouveau règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, complété du règlement ANC n° 2020-08, n°2021-02, n°2022-02 et n°2022-04.

### 9.2. ÉLABORATION DU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Les règles d'élaboration n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ». La détermination de ces colonnes a été présentée aux points 8.2.

### 9.3 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>89 102 924</b>	<b>82 792 728</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>	<b>70 934 089</b>	<b>65 961 790</b>
. Actions réalisées par l'organisme	67 486 713	63 039 040
. Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	3 447 376	2 922 750
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>	<b>18 168 835</b>	<b>16 830 938</b>
. Actions réalisées par l'organisme	5 790 309	4 594 475
. Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	12 378 525	12 236 463
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>18 610 084</b>	<b>17 993 014</b>
<b>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</b>	18 610 084	17 993 014
<b>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</b>	0	0
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 425 682</b>	<b>13 872 567</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>122 138 690</b>	<b>114 658 309</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 460 678</b>	<b>789 489</b>
<b>5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>5 261 316</b>	<b>1 427 110</b>
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>626 816</b>
<b>TOTAL</b>	<b>128 860 684</b>	<b>117 501 725</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>169 963 270</b>	<b>168 328 755</b>
. Réalisées en France	169 539 814	167 629 658
. Réalisées à l'étranger	423 456	699 097
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>5 038 303</b>	<b>5 191 847</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 788 303</b>	<b>4 918 729</b>
<b>TOTAL</b>	<b>180 789 877</b>	<b>178 439 331</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public.

<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>5 338 359</b>	<b>6 087 733</b>
(+) Transfert	1 500	
(-) Utilisation	1 329 303	2 176 484
(+) Report	5 261 316	1 427 110
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9 271 872</b>	<b>5 338 359</b>
<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>		
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>118 094 446</b>	<b>114 426 944</b>
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>	<b>888</b>	<b>591</b>
<b>1.2 Dons, legs et mécénats</b>	<b>114 651 129</b>	<b>111 960 614</b>
. Dons manuels	73 822 836	66 135 636
. Legs, donations et assurances vie	40 588 917	45 721 308
. Mécénats	239 376	103 670
<b>1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</b>	<b>3 442 429</b>	<b>2 465 739</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>118 094 446</b>	<b>114 426 944</b>
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 968 143</b>	<b>898 296</b>
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>1 329 303</b>	<b>2 176 485</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>7 468 792</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>128 860 684</b>	<b>117 501 725</b>
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIEES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>36 753 572</b>	<b>21 319 770</b>
<b>Ajustement des fonds reportés Règl ANC 2018.06 du 5 dec. 2018</b>	<b>-</b>	<b>11 145 956</b>
(+) Excédent ou (.) Insuffisance de la générosité du public	-7 468 792	626 817
(.) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-1 042 563	3 661 029
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>28 242 217</b>	<b>36 753 572</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>180 789 877</b>	<b>178 439 331</b>
. Bénévolat	177 667 612	175 727 933
. Prestations en nature	2 253 308	1 430 108
. Dons en nature	868 957	1 281 290
<b>TOTAL</b>	<b>180 789 877</b>	<b>178 439 331</b>

#### 9.4. MONTANT DES RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Le montant de la générosité du public non encore employée, compte tenu des mouvements de l'exercice, est estimé au 31 décembre 2022 à 28 M€ contre 36 M€ en 2021.

Ce montant représente :

- ▶ Les fonds disponibles pour assurer l'équilibre financier nécessaire à la poursuite de la mission et le fonctionnement de l'association pour une part de l'année suivante ;
- ▶ Les fonds librement employables pour permettre l'engagement et le développement de nouveaux projets ou répondre à des urgences ou catastrophes imprévisibles ;
- ▶ Les fonds permettant de répondre au risque des évolutions économiques liées aux ressources largement fondées sur la générosité du public.

Un ajustement exceptionnel avait été réalisé l'année précédente pour ajuster le solde au regard de l'article 432-19 du nouveau règlement comptable portant sur les fonds propres disponibles et en référence aux statuts de l'association.

La rubrique investissement et désinvestissement est établie en référence au nouveau règlement.

Dans la mesure où l'historicité des financements des investissements par des fonds affectés n'est pas possible, les mouvements liés à la constitution et à la reprise des fonds dédiés GP liés aux investissements ont été retraités, afin de ne déduire ou ajouter que la part des investissements GP réalisés, calculés à partir du « ratio d'investissement », défini au point 8.1.3.

	31 déc. 2022		31 déc. 2021	
	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée	Trésorerie employée	Trésorerie dégagée
<b>1. TRÉSORERIE NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>		<b>95 730 420</b>		<b>85 360 247</b>
<b>PRODUITS</b>		<b>144 312 293</b>		<b>136 709 410</b>
. Ventes de biens et services		724 741		866 694
. Concours publics et subventions		12 791 989		10 153 489
. Dons, mécénats		74 062 212		66 239 306
. Legs, donations, assurances vie (*)		40 606 079		45 739 558
. Contributions financières		3 588 339		4 132 534
. Autres produits (dont cotisations)		11 791 226		9 043 858
. Produits financiers		694 504		456 445
. Produits exceptionnels		53 203		77 526
<b>CHARGES</b>	<b>140 014 207</b>		<b>127 238 752</b>	
. Achats et charges externes	54 731 464		47 410 635	
. Aides financières	28 731 951		26 633 382	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impôts sur société)	56 126 470		52 035 949	
. Charges financières	41 778		42 575	
. Charges exceptionnelles	382 544		1 116 211	
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX PRODUITS ET CHARGES ( A )</b>		<b>4 298 086</b>		<b>9 470 658</b>
. Variation des créances		1 150 440	1 516 360	
. Variation des dettes	2 413 770			5 106 695
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CRÉANCES ET DETTES ( B )</b>	<b>1 263 330</b>			<b>3 590 335</b>
<b>2. VARIATION DE TRÉSORERIE LIÉE A L'ACTIVITÉ ( A + B )</b>		<b>3 034 756</b>		<b>13 060 993</b>
<b>ACQUISITIONS</b>				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	6 939 569		6 059 784	
. Immobilisations financières	2 292 693		506 138	
<b>CESSIONS</b>				
. Immobilisations corporelles		1 271 721		276 351
. Immobilisations financières				319 573
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>1 686 148</b>		<b>3 279 178</b>
<b>3. VARIATION DE TRÉSORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>6 274 393</b>		<b>2 690 821</b>	
<b>4. Trésorerie nette au 31 déc. ( 1 + 2 + 3 )</b>		<b>92 490 784</b>		<b>95 730 420</b>
<b>5. Variation nette de la trésorerie ( 4 - 1 )</b>	<b>3 239 636</b>			<b>10 370 173</b>

\*À l'exception des rubriques associées aux legs et donations dont la contrepartie est les fonds reportés.

## RÉSOLUTIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2023

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, réunie le 13 Juin 2023, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

- ▶ approuve les comptes annuels 2022 qui lui sont présentés,
- ▶ donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 5 055 067,31 euros au poste « Fonds de réserve » ajusté des mouvements de l'exercice.

Fonds de réserve 2021 après décisions de l'Assemblée Générale 2022	34 201 076,08
Affectation du résultat 2022	- 5 055 067,31
Fonds de réserve après affectation du résultat 2022	<u>29 146 008,77</u>

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide la mise à jour du Fonds Associatif selon les statuts et les modalités adoptées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 et modifiées le 4 Juin 2020:

Fonds statutaire : dotation art 13 al 5	- 505 506,73
Réserve de fonds de roulement	+ 4 762 666,67
Fonds de réserve	<u>- 4 257 159,94</u>
	0,00

Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2022 :	29 146 008,77
Mise à jour du fonds de réserve	- 4 257 159,94
Total Fonds de réserve après mise à jour	<u>24 888 848,83</u>

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée Générale vote le budget 2023 présenté par le Conseil d'Administration.

## Le Secours Catholique

Exercice clos le 31 décembre 2022

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Le Secours Catholique,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Secours Catholique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons apprécié que :

- ▶ les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes « 8 - Informations relatives au compte de résultat par origine et destination » et « 9 - Informations relatives au compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées ;
- ▶ les hypothèses retenues pour l'estimation de l'engagement hors bilan relatif aux indemnités de fin de carrière et la correction apportée à la méthode de calcul de ces indemnités ont été décrites de manière appropriée dans la note « 7.1.4. Engagements en matière de retraite » de l'annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

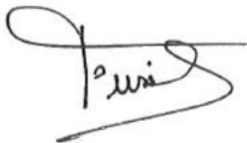
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Fusil', with a stylized flourish at the end.

Joël Fusil



**ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL**

**Document conçu et réalisé**

**par la direction de la communication**

106, rue du Bac – 75341 Paris Cedex 07

**Tél.** : 01 45 49 73 00

**Fax** : 01 45 49 94 50

**Rédaction** : Direction administration finances

**Maquette** : Département publications

[secours-catholique.org](https://secours-catholique.org)

 caritasfrance

 Secours Catholique-Caritas France

 @caritasfrance



**ENSEMBLE,  
CONSTRUIRE  
UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL**

